CACEB
Caisse d'assurance
du corps enseignant bernois

Rapport annuel et comptes annuels 2020

Table des matières

Activité commerciale

Préface du président 6
Rapport du directeur 8
Rétrospective de la prévoyance 10
Année de placements 2020 12
La CACEB en bref 15

Circonscription Emmental de la CACEB

Du cor des Alpes au Centre Gotthelf 18

Comptes annuels

Bilan 30
Compte d'exploitation 31

Annexe aux comptes annuels :
1. Bases et organisation 32
2. Personnes assurées et bénéficiaires de rentes 37
3. Prévoyance, objectifs de prestations et financement 39
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence 40
5. Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture 42
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements 51
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation 58
8. Demandes de l'autorité de surveillance 61
9. Autres informations relatives à la situation financière 62
10. Événements postérieurs à la date du bilan 63

Rapport de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle 64

Statistiques

Statistiques 70
Mentions légales 75

Activité commerciale

2020 : cap sur le refinancement avec un résultat intermédiaire réjouissant

2020 restera dans l'histoire comme l'année du coronavirus : la pandémie a eu un impact sur tous les domaines de notre vie, et donc aussi sur les activités de la CACEB. Elle a laissé des traces profondes sur les marchés financiers quand, en février, beaucoup de pays ont mis à l'arrêt des secteurs entiers de l'économie du jour au lendemain en ordonnant des mesures de confinement. Avec l'effondrement des bourses du monde entier au printemps, quasiment tous les actifs ont enregistré des pertes massives. Le portefeuille de la CACEB s'est déprécié de près d'un milliard jusqu'à la fin mars et, à cette époque, le taux de couverture était encore de 87 %. Personne ne pouvait alors savoir quand le point le plus bas de la dégradation serait atteint. Les interventions globales des banques centrales et des gouvernements ont soutenu les marchés financiers. Les cours boursiers se sont redressés et, au troisième trimestre, malgré la deuxième vague de la pandémie, ils ont même enregistré un rendement positif. Dans cet environnement, la stratégie de placement de la CACEB a fait ses preuves. Il en a résulté, en fin d'année, un rendement annuel de 4,9 %, qui est supérieur à la moyenne du marché et même légèrement supérieur à la moyenne de ces cinq dernières années (4,7 %). Le résultat a permis de rémunérer le capital-épargne à 2 % (ce qui correspond au taux d'intérêt technique), de constituer des provisions pour augmenter le capital de rente et d'améliorer le taux de couverture (97,2 %). Fin 2020, le résultat intermédiaire est réjouissant compte tenu de la situation financière.

Dans le domaine de l'assurance et de l'administration, la situation liée au coronavirus a toutefois requis des efforts particuliers. Grâce à une planification prévoyante et à une infrastructure solide, le passage au télétravail a pu se faire de manière impeccable et sans traîner. Nous avons pu fournir à tout moment les services en faveur des assurés dans le respect des nouvelles prescriptions.

Tous les projets planifiés pour 2020, quand on ne savait pas encore qu'une pandémie s'abattrait sur le monde, ont pu être traités dans les délais. La mise en œuvre des mesures dans le domaine de l'assurance en conséquence de la réduction du taux d'intérêt technique fin 2019 a été le plus gros projet de l'année. Le plan de prévoyance adapté (baisse des taux de conversion, dispositions transitoires pour compenser la baisse des prestations de rente, augmentation des cotisations d'épargne) a pu entrer en vigueur comme prévu le 1er janvier 2021. En tant que représentant de l'employeur, le Conseil-exécutif a accepté l'augmentation des cotisations d'épargne. Cette augmentation des cotisations d'épargne est essentielle pour garantir les objectifs de prévoyance à long terme.

L'enquête menée auprès de la clientèle et l'audit externe sur la situation des placements du point de vue des objectifs de durabilité nous ont permis d'obtenir des avis externes importants sur l'évaluation de la qualité des prestations et sur la perception de la CACEB. Nous avons le plaisir de constater que les assurés de la CACEB lui ont attribué de bonnes, voire de très bonnes notes. Le refinancement avec la charge liée aux cotisations d'assainissement prélevées est jugé très problématique, ce qui est compréhensible. Selon la loi cantonale sur les caisses de pension, la CACEB doit afficher un taux de couverture de 100 % d'ici 2034. Compte tenu de la situation financière fin 2020, nous sommes en bonne voie pour atteindre cet objectif.

Les principales suggestions concernaient l'engagement en matière de durabilité dans le domaine des place-

« Dans cette année corona nous avons pu fournir à tout moment les services en faveur des assurés. »

Hansjürg Schwander
Président de la Commission administrative

ments. Il se trouve que cette préoccupation rejoint nos objectifs. En 2015, le CACEB a formulé des principes relatifs à la durabilité dans le domaine des placements et, depuis lors, elle s'emploie constamment à les mettre en œuvre et à les améliorer. Pour faire évaluer avec professionnalisme l'état d'avancement dans la réalisation des objectifs, nous avons chargé, au printemps 2020, le Center for Social and Sustainable Products (CSSP) d'examiner et d'évaluer les placements en actions et obligations par rapport aux critères ESG (Environment, Social, Governance). Les positions du portefeuille ont été étudiées une à une. Ainsi, nous identifions clairement les actions requises et les autres moyens dont nous disposons pour nous améliorer. Notre portefeuille a obtenu une très bonne classification, soit un rating A. Cela nous conforte par rapport aux choix que nous avons faits et nous stimule pour continuer à optimiser nos objectifs de la relation triangulaire « rendement-risque-durabilité ».

Fin 2020, la CACEB repose sur des bases financières solides et maintient le cap par rapport aux directives relatives au refinancement. Malgré des conditions difficiles, le secrétariat a atteint les objectifs annuels visés. À quoi devons-nous nous attendre à l'avenir ? Les perspectives de rendement ont encore été revues à la baisse, également suite aux interventions mentionnées des banques centrales, et de nouvelles augmentations de capital seront indispensables. Nos objectifs demeurent inchangés à cet égard : atteindre les objectifs de prévoyance avec une rémunération la plus constante possible du capital-épargne tout en garantissant la stabilité financière et en respectant le plan de refinancement.

Tous les collaborateurs et collaboratrices et de la CACEB méritent notre profonde gratitude pour les tâches accomplies durant l'année écoulée, ainsi que pour la souplesse et la disponibilité dont ils ont fait preuve. Mes collègues de la Commission administrative et du Comité de direction doivent eux aussi être vivement remerciés pour leur travail ciblé au sein de la commission et des comités.

Hansjürg Schwander
Président de la Commission administrative

La situation financière s'est améliorée

Pour la CACEB aussi, l'année 2020 a été placée sous le signe de la Covid et des turbulences. Au printemps, quand la pandémie a gagné l'Europe et les États-Unis, les marchés des actions se sont véritablement effondrés. Mais une reprise s'est dessinée dès le mois de mars parce que les États et les banques centrales ont réagi en mettant en place des trains de mesures de relance de plusieurs milliards. L'issue de l'élection présidentielle américaine et l'espoir d'une disponibilité soudaine des vaccins ont continué à stimuler les marchés. Il en a résulté pour la CACEB une performance des placements réjouissante de +4,9 %.

Grâce à ce bon résultat, la situation financière de la CACEB s'est encore améliorée par rapport à l'exercice précédent. Même en tenant compte de provisions pour une future réduction éventuelle du taux d'intérêt technique à 1,75 %, le taux de couverture est passé de 96,0 à 97,2 %. Le découvert, qui se montait à CHF 348 millions, a ainsi pu être réduit aux environs de CHF 246 millions. Le plan de financement défini peut ainsi être respecté.

En 2020, le règlement de prévoyance a entièrement été revu. L'objectif était d'apporter plus de clarté et si possible des améliorations pour les assurés. Les principales adaptations concernent la réglementation relative à la retraite partielle et l'augmentation de l'indemnité en capital pour atteindre 100 % du capital de vieillesse. Certaines améliorations ont en outre été apportées au niveau de la rente de conjoint et de partenaire, et des clauses plus claires ont été introduites pour le capital de décès. Le règlement de prévoyance revu est entré en vigueur le 1er janvier 2021. Il renferme aussi les adaptations générées par la réforme des prestations complémentaires. Vous trouverez des explications détaillées sur les nouveautés sur le site Internet de la CACEB : www.blvk.ch/fr-ch/prévoyance/reglement-de-prevoyance-2021.

Au cours de l'année écoulée, la Commission administrative s'est employée à remanier le règlement sur les placements, le règlement sur les provisions et les réserves de fluctuation, le règlement relatif à l'élection des délégués et le règlement d'organisation pour l'assemblée des délégués. Les règlements revus peuvent être téléchargés sur le site web de la CACEB.

En août, nous avons réalisé une enquête sur la satisfaction de la clientèle. Parmi les 9200 personnes assurées ayant reçu une lettre, environ 1200 ont participé à l'enquête électronique, ce qui correspond à un taux de participation de 13 %. Les résultats ont été très réjouissants. Les enseignants sondés attribuent de bonnes notes aux prestations de prévoyance, ont confiance dans le placement de leurs fonds et ont un jugement positif de l'organisation de la CACEB, de nos informations et de notre communication. Le très bon feed-back au sujet des collaboratrices et collaborateurs de la CACEB nous a fait très plaisir. Ils ont été qualifiés de compétents, aimables et à l'écoute des clients.

Les résultats de l'enquête montrent toutefois que des améliorations sont nécessaires. Ainsi, beaucoup d'assurés souhaiteraient que les informations soient plutôt échangées au format électronique que sur papier. Le souhait d'augmenter les cotisations d'épargne facultatives a été émis, tout comme celui de

« Il en a résulté pour la CACEB une performance des placements réjouissante de +4,9 %. »

Thomas Keller
Directeur

supprimer les cotisations de financement. Ces dernières font partie du plan de financement et seront supprimées dès que la CACEB aura été entièrement capitalisée. Dans le numéro 1/2021 de NEXUS, la newsletter de la CACEB, nous vous informerons plus en détail au sujet de l'enquête sur la satisfaction de la clientèle et des premières mesures prises.

En raison de la pandémie de Covid, l'assemblée des délégués de la CACEB n'a pas pu avoir lieu comme prévu le 10 juin 2020 et a été reportée au mois de novembre. Les élections des délégués ont également été concernées par cet ajournement. C'est pourquoi le bureau de l'assemblée des délégués a décidé de prolonger le mandat des anciens délégués jusqu'au 31 décembre 2020 et d'élire les nouveaux délégués avec effet au 1er janvier 2021. Les nouveaux délégués ont ensuite été élus en novembre lors de l'assemblée des délégués qui s'est tenue par écrit. Après avoir présidé pendant huit ans le bureau de l'AD, Hermann Hostettler a passé le flambeau fin 2020. Alain Jobé (ancien vice-président) a été élu pour lui succéder et Beatrice Stofer est la nouvelle vice-présidente. Hermann Hostettler reste fidèle au bureau de l'AD en tant que secrétaire.

Dans ce rapport annuel, notre visite des cercles électoraux de la CACEB nous emmène dans l'Emmental, un cercle électoral de la CACEB de taille moyenne. Au-delà des frontières nationales, cette région est bien sûr connue pour son fromage. Mais il y a tant à découvrir : culture, sport ou spécialités culinaires, l'Emmental offre une grande diversité. Notre voyage dans cette région pittoresque commence à la page 18.

Je remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la CACEB pour leur grand engagement, tous les représentants et représentantes de la Commission administrative pour la bonne collaboration ainsi que l'ensemble des personnes assurées pour leur confiance.

T. Keller

Thomas Keller
Directeur

Beaucoup de projets menés à terme malgré des conditions difficiles

2020 a été une année très exigeante en raison de la pandémie de coronavirus, aussi dans le domaine de la prévoyance de la CACEB. Il a par exemple fallu répartir les équipes, instaurer le télétravail, avec une présence partielle au bureau. Les quarantaines infligées et les absences de dernière minute sont venues compliquer les plannings. En raison de tout cela, il a été difficile de tenir les séances (travail accru pour la communication à deux canaux par vidéoconférence) et de faire avancer les projets. Malgré tout, une équipe stable et motivée est constamment restée au service des clientes et clients : les rentes ont toujours été versées ponctuellement et le conseil des assurés a continué d'être garanti, même « à distance ».

À côté des affaires courantes, beaucoup de projets ont pu être bouclés avec succès : le volet de mesures pour renforcer la stabilité financière et la révision partielle du règlement de prévoyance ont été adoptés. Le maintien de l'assurance après la fin des rapports de travail à partir de l'âge de 58 ans a pu être intégré. Parallèlement, nous sommes passés à l'utilisation de bulletins de versement personnalisés (BVR+) et certains processus tels que l'encouragement à la propriété du logement ont été optimisés. Un portail en ligne pour les employeurs a en outre été mis en service.

La CACEB attache une grande importance au service à la clientèle qui devra encore être amélioré à l'avenir. Depuis le 1er janvier 2021, nous nous rendons encore plus disponibles pour les assurés, qui peuvent désormais nous joindre de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

Au cours de l'exercice sous revue ont en outre été posées les bases de nouveaux projets qui doivent être réalisés en 2021. Cela concerne d'une part le développement d'un portail en ligne pour la clientèle de la CACEB. D'autre part, il est prévu d'améliorer et de moderniser les interfaces informatiques ainsi que de développer une automatisation des statistiques dans le programme électronique des données informatiques.

Il est clair que la gestion de la caisse de pension reste axée sur l'approche de l'écoute des clients. Face aux changements imminents dans le domaine de l'automatisation des tâches et de l'implication des assurés dans le processus d'établissement des offres, la CACEB a besoin d'outils informatiques modernes et performants pour optimiser les procédures de travail. L'objectif dans ce contexte reste de proposer une offre excellente de produits de prévoyance et un service impeccable.

Durant toute l'année, malgré la situation exigeante, l'équipe en charge de la prévoyance est restée motivée, n'a cessé de chercher des solutions malgré les changements permanents liés à la Covid-19 et est toujours restée à l'écoute des besoins des assurés.

Olivier Laterali
Responsable Prévoyance

Une année folle qui s'est bien terminée

Sur le front des placements, 2020 a commencé de la même manière que l'année précédente s'était terminée. Les cours ont poursuivi leur hausse et de nouveaux records ont été enregistrés. Dans un premier temps, les marchés financiers ont ignoré la nouvelle de l'apparition du coronavirus en Chine. Cela a changé quand les premiers cas de contamination sont survenus en Europe et que l'Italie est devenue un foyer de la pandémie. Les investisseurs ont pris conscience du fait qu'ils allaient au-devant de grands problèmes. Fin février, les marchés des actions du monde entier se sont effondrés. L'évolution boursière négative s'est poursuivie jusqu'à la mi-mars. En l'espace de quelques semaines, les indices des actions ont perdu jusqu'à un tiers de leur valeur. Les cours des obligations d'entreprise ont également baissé. Jamais dans l'histoire de la bourse un effondrement aussi rapide n'avait été enregistré sur un marché baissier après avoir atteint un niveau record. Le rendement des placements de la CACEB était à cette époque supérieur à moins 9 %. Les remous sur les marchés des capitaux et des matières premières ont été si importants qu'en avril, les acheteurs de pétrole brut n'ont pas eu à payer, mais ont été indemnisés pour leur réception de pétrole.

L'effondrement important a nécessité l'intervention des banques centrales et des gouvernements. Quand cela était encore possible, les taux ont été réduits et de nouveaux programmes d'achat d'obligations ont été mis sur pied sous une forme jamais vue auparavant. Les gouvernements ont lancé des programmes conjoncturels et ont laissé monter en flèche la dette

publique. Les interventions n'ont pas tardé à produire leur effet et une reprise des cours s'est amorcée. Dans cette période turbulente, la CACEB a pu compter sur un portefeuille bien diversifié. Il a été possible à tout moment de respecter l'allocation stratégique des actifs. Durant cette période, les échanges avec les instances compétentes ont été intensifiés afin de pouvoir apporter rapidement des éventuelles corrections. Deux facteurs ont ensuite été à l'origine du spectaculaire rallye boursier de fin d'année : l'espoir de disposer bientôt d'un vaccin et l'issue des élections présidentielles aux États-Unis.

Grâce à la forte hausse de dernière minute des cours des actions, le rendement du capital investi a atteint 4,9 % en fin d'année. La couverture des monnaies étrangères et l'augmentation du taux de couverture du dollar (USD) de 60 à 75 % ont également eu des effets positifs sur le résultat annuel. Avec ce résultat, le benchmark interne a été dépassé, mais aussi les indices de l'UBS et du Credit Suisse.

Au niveau des placements immobiliers indirects, une forte demande et une activité d'émission importante ont été observées. À la clôture annuelle, les agios versés ont atteint des records historiques de plus de 40 %. Le rendement de 5,5 % réalisé sur les placements immobiliers suisses indirects a considérablement contribué au bon résultat annuel. Le portefeuille des hypothèques attribuées en direct reflète aussi le boom enregistré sur le front de l'immobilier. Au cours de l'exercice sous revue, elles ont pu être relevées de CHF 21,3 millions pour atteindre CHF 296,3 millions. Pour compléter les hypothèques directes, les investissements se poursuivent dans le fonds consacré aux investissements institutionnels en hypothèques de logement.

En plus des affaires courantes, le comité pour les placements a travaillé sur d'autres projets. Le règlement sur les placements a ainsi été revu et adapté, avec toutes ses annexes. Avec l'examen du capital investi de la CACEB selon les critères ESG (Environmental, Social, Governance), un jalon important a été posé. La vérification a été effectuée par le Center for Social and Sustainable Products (CSSP). Lors de l'examen de durabilité de tout le portefeuille de la CACEB, le rating ESG élevé de A a été obtenu (les notes allant de AAA à CCC, la moins bonne note). Pour les actions « small caps » étrangères, un nouveau gestionnaire a été recherché, tandis que le gestionnaire des actions des marchés émergents est entré en fonction début mars.

Durant cette année historique, quasiment toutes les catégories de placements ont affiché un rendement positif, malgré le coronavirus. Grâce à une bonne diversification et à la mise en œuvre systématique de la stratégie de placements, le très bon résultat de 4,9 % a pu être enregistré. Le rendement des placements au cours de ces cinq dernières années atteint donc 4,7 %, ce qui est extrêmement réjouissant.

Theodor Tillmann
Responsable Placement des capitaux

La CACEB en bref

Chiffres-clés sélectionnés

Personnes assurées et bénéficiaires de rentes	Unité	2020	2019
Personnes assurées	Nombre	18 251	17 800
Bénéficiaires de rentes	Nombre	9 104	8 675
Total personnes assurées et bénéficiaires de rentes		**27 355**	**26 475**
Frais d'administration par personne assurée et bénéficiaire de rentes	CHF	175	173
Salaires assurés	mio CHF	1 185,5	1 141,6
Frais d'administration en pour cent des salaires assurés	pour cent	0,4	0,4
Taux d'occupation moyen	pour cent	70,9	71,5
Cotisations et apports ordinaires et autres	mio CHF	382,6	375,1
Prestations réglementaires	mio CHF	– 390,5	– 362,4

Taux de couverture	Unité	2020	2019
Capital de prévoyance	mio CHF	8 465,8	8 349,9
Provisions techniques	mio CHF	428,4	249,1
Total capital de prévoyance et provisions techniques	**mio CHF**	**8 894,2**	**8 599,0**
Avoirs de prévoyance disponibles	mio CHF	8 648,7	8 251,2
Taux de couverture global (selon art. 44, al. 1 OPP 2)	pour cent	97,2	96,0
Taux de couverture assurés actifs	pour cent	93,7	91,2

Bilan / compte d'exploitation	Unité	2020	2019
Total du bilan	mio CHF	8 662,7	8 267,6
Résultat net de l'activité d'assurance	mio CHF	– 298,8	– 426,1
Résultat net des placements	mio CHF	405,9	872,8
Frais d'administration	mio CHF	– 4,8	– 4,6
Excédent de produits (+) / charges (–)	mio CHF	102,3	442,2

Placements	Unité	2020	2019
Placements	mio CHF	8 662,7	8 267,6
Frais d'administration des placements	mio CHF	– 18,0	– 18,3
Rendement net de la fortune de placement	pour cent	4,9	11,9
Rendement net annuel visé selon la stratégie	pour cent	2,0	2,0
Benchmark	pour cent	4,7	12,0

Informations générales	Unité	2020	2019
Taux de conversion	pour cent	5,2	5,3
Taux d'intérêt technique	pour cent	2,0	2,0
Rémunération réelle du capital d'épargne et des comptes d'épargne supplémentaires à la fin de l'année	pour cent	2,0	2,5
Rémunération en cours d'année du capital d'épargne et des comptes d'épargne supplémentaires	pour cent	1,0	1,0

Organisation
Institution de prévoyance de droit public
Fondée en 1818
Primauté des cotisations

Circonscriptions électorales de la CACEB

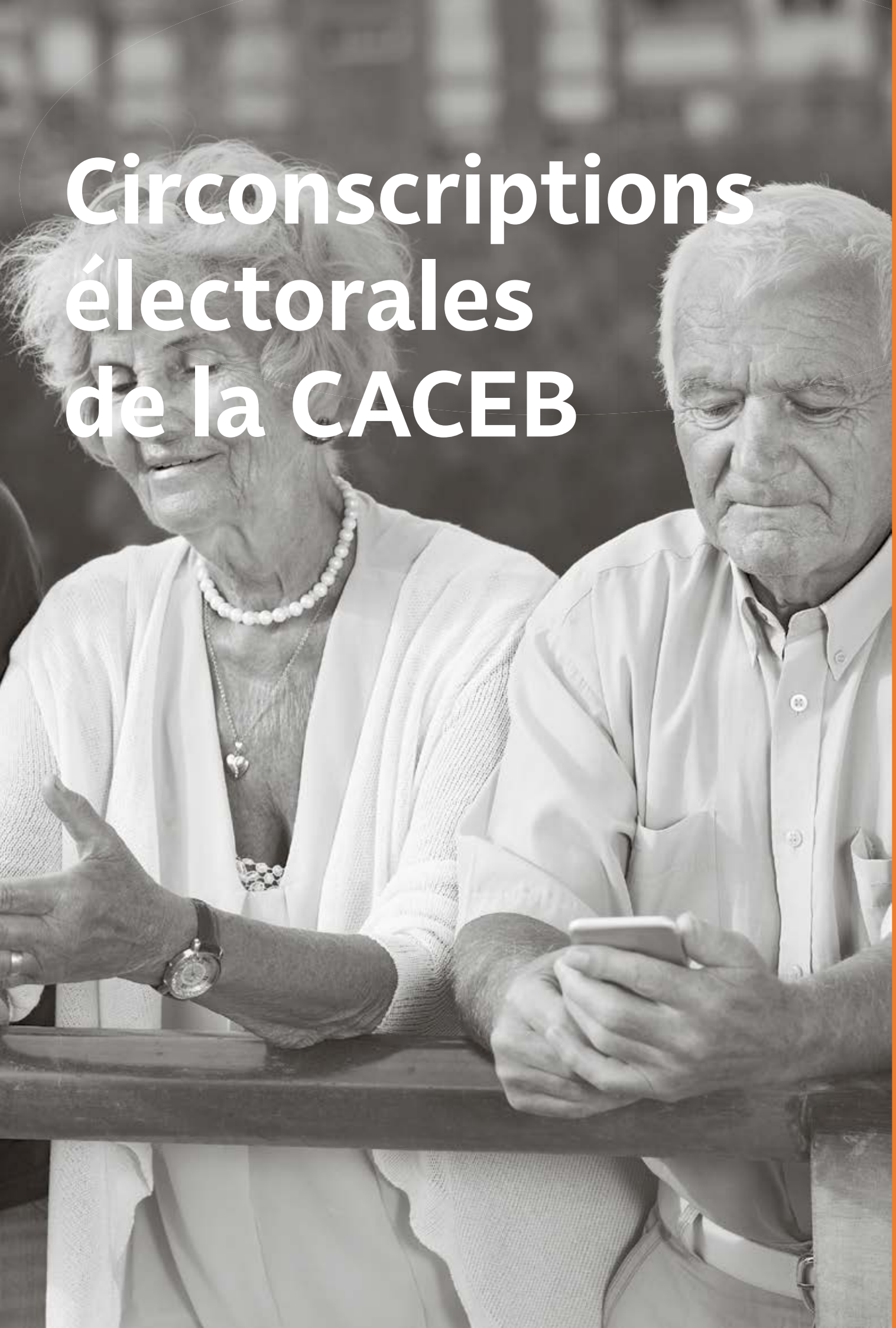

Circonscription Emmental de la CACEB : du cor des Alpes au Centre Gotthelf

Dans cette édition de la série de portraits des cercles électoraux, nous vous présentons l'Emmental. La circonscription Emmental se compose de 39 communes et est représentée par 7 délégués. 21 brefs textes documentent les attraits touristiques, économiques et culturels de cette région vallonnée à l'est de Berne.

L'Emmental en chiffres

- L'arrondissement administratif d'Emmental fait partie de la région administrative de l'Emmental-Haute-Argovie.
- Chef-lieu : Langnau i. E.
- Plus grande localité : Berthoud
- Principaux cours d'eau : Ilfis et Emme
- Nombre de communes : 39
- Superficie : 690,41 km²
- Nombre d'habitantes et d'habitants : 97 218

Photo : SCL Tigers

En visite chez les tigres

Une patinoire couverte a été construite en 1975 à Langnau en Emmental sur le site de l'ancienne patinoire artificielle. Depuis, la patinoire Ilfis, du nom de la rivière qui coule à proximité, fait également office de stade du club de hockey local. En moyenne, 5600 spectatrices et spectateurs y assistent désormais aux matches à domicile du SCL Tigers. C'est en 1976, l'année de la construction de la patinoire, que le club de Langnau qui s'appelait alors encore « Schlittschuh-Club Langnau » a remporté son premier titre de champion suisse, un exploit qu'il n'a plus reproduit depuis. En 2012, la patinoire a subi une rénovation de grande envergure : en plus du club de hockey, elle comprend désormais une salle de fitness, un restaurant et de nombreux locaux pouvant être loués pour des événements.

Le royaume de Gotthelf

Albert Bitzius : tel est le nom de baptême de l'auteur de « L'Araignée noire », de « Anne Bäbi Jowäger » et de « Uli le fermier ». C'est pourtant sous le pseudonyme de Jeremias Gotthelf qu'il publia ses romans. Né à Morat, l'écrivain fut pasteur de Lützelflüh depuis 1831 jusqu'à sa mort en 1854. Toute son œuvre y fut rédigée. Église, presbytère, rural, étang, laverie et verger – aujourd'hui, tout un ensemble de bâtiments protégés constituent le « Centre Gotthelf » accessible aux visiteurs. Le musée aménagé dans l'ancien logement de la famille en constitue la pièce maîtresse. En plus de l'exposition permanente, le visiteur peut également découvrir des expositions temporaires avant de prendre un café au « Bistro Bitzius » aménagé dans la nouvelle annexe vitrée.

Photo : Werner Eichenberger

Photo : Emmental Tourisme

Sur la piste des trous

L'Emmental est connu au-delà des frontières nationales pour son fromage – lequel l'est pour ses trous. Mais comment ceux-ci s'insinuent-ils dans le fromage ? Ces dernières années, la recherche s'est intéressée à cette question en raison d'une « fonte des trous » qui semblait se dessiner : plus le lait est pur, moins il en reste. L'on savait déjà que les trous sont causés par le dioxyde de carbone produit par les bactéries utilisées dans la fabrication du fromage. Une enquête d'Agroscope a récemment constaté que des particules de foin microscopiques sont également nécessaires comme « points d'accroche du trou ». Un soupçon de poussière de foin permet donc de piloter le nombre de trous dans le fromage.

Tu franchiras plus de sept ponts…

voire même plus de 18 ! Des quelques 300 ponts en bois couverts qui demeurent de nos jours en Suisse, 33 se trouvent en Emmental, dont la plupart dans le district de Signau. Un itinéraire spécifique a de ce fait été balisé pour les randonneurs : le « sentier des ponts en bois » s'étend sur 23 kilomètres et traverse 18 ponts en bois surplombant l'Emme, l'Ilfis et leurs affluents. Le pont le plus ancien date de 1791 alors que le plus récent a tout juste dix ans. La construction de ponts en bois connut son âge d'or dans les années 1930, avec les célèbres ponts en arc de Schüpbach, Zollbrück et Hasle-Rüegsau. Par la suite, de nombreux ponts en bois furent remplacés par des constructions en fer et en béton. Depuis les années 1980, le bois a retrouvé ses lettres de noblesse comme matériau de construction et plus de 80 nouveaux ponts en bois ont été érigés dans tout le pays.

Photo : Emmental Tourisme

Photo : Metzgerei Heidbühl, Eggiwil

Jambon et purée de pommes de terre

Le grand classique des repas de fête en Emmental : le jambon de campagne. Il s'en produit et s'en consomme partout en Suisse, mais en Emmental sans doute bien plus qu'ailleurs. C'est ainsi que Jeremias Gotthelf avait décrit le festin classique : « La nourriture était évidemment bonne, puisqu'elle devait faire honneur à l'hôte. Sur la table, il n'y avait pas de pommes de terre, mais de la viande en suffisance, salée et fumée, un jambon, des tranches de fruits, des crêpes, de la salade; le vin était déposé sur le buffet. » Le jambon de campagne est un morceau de viande de porc salé, fumé et cuit, situé dans la cuisse. Si autrefois, on ne le servait pour ainsi dire que le dimanche, les tranches de jambon font aujourd'hui partie du quotidien.

Un château resplendissant

Le château de Berthoud se dresse sur le point culminant de la ville : datant du 11e siècle, c'est l'un des plus grands châteaux forts féodaux de l'époque des Hohenstaufen. Ses salles vénérables ont trouvé une nouvelle vie : depuis le printemps 2020, le château héberge une auberge de jeunesse, un restaurant et un nouveau musée. Hautes fenêtres, poêles en faïence, parois en bois, papiers peints modernes : l'auberge de jeunesse propose 115 lits et chaque chambre possède une décoration individuelle. Sous une forme multimédia, le musée raconte l'histoire du château et celle de la région tout en établissant des liens avec le présent à travers diverses expositions. C'est ainsi qu'une partie du musée est par exemple dédiée à Johann Heinrich Pestalozzi qui dirigeait dans ces lieux son célèbre institut pédagogique entre 1798 et 1804. L'exposition s'intéresse également à l'évolution de l'enseignement et du processus d'apprentissage depuis un siècle.

Photos : Laura Gargiulo

L'usine de vélos électriques

Zoup – un vélo électrique vient de nous dépasser. De nos jours, les vélos équipés de moteurs électriques sont omniprésents en Suisse. Mais pas depuis si longtemps : la société Flyer AG de Huttwil, leader du marché des vélos électriques en Suisse, a célébré ses 25 ans d'existence en 2020. Même si la première commercialisation date de 1995, il fallut attendre les modèles de la série C en 2003 pour assister à une véritable percée. Désormais, il y en a pour tous les goûts : VTT ou vélo de ville, chaque type de cycle peut être proposé avec une batterie. L'Emmental a grandement contribué à cet essor : un grand cube noir et vitré abrite le siège de Flyer AG à Huttwil. Il est possible de visiter l'atelier, individuellement ou en groupe. La visite dure environ une heure et demie et comprend un parcours d'essai.

Photo : Flyer AG

Des sports insolites

Quelqu'un se tient sur la ligne de départ, les autres sont déjà sur le terrain avec de grandes planches plates. Un disque en plastique – le « palet » – est frappé et envoyé le plus loin possible au moyen d'un « bâton » flexible, tandis que l'équipe adverse, armée de palettes en bois, tente de l'intercepter en vol le plus vite possible : le hornuss est très populaire en Emmental. Ce sport doit son nom au bruit produit par le disque lancé à vive allure qui évoque un frelon, un « Hornuss » en dialecte. Le « Platzgen » est également indissociable de la région : ce jeu, un ancêtre du lancer du disque, consiste à lancer une pièce en acier trempé, présentant généralement de grosses dentelures, sur une distance de 17 mètres pour les hommes et de 11,5 mètres pour les femmes en direction d'une cible, le « Ries ». Une tige métallique, le « Schwirren », est plantée au milieu de la cible en glaise : le joueur qui parvient à la toucher avec sa « Platzge » obtient le nombre maximal de points, en sachant qu'un point est retiré pour chaque centimètre d'écart.

Photo : swiss-image.ch / E.T. Studhalter

Photo : màd

Le paradis des biscuits

Manger gratuitement autant de biscuits que le cœur nous en dit ? Bien des enfants se souviennent de cet événement chez Kambly à Trubschachen. Avec son grand magasin d'usine, la biscuiterie Kambly établie juste à côté de la gare de Trubschachen a fortement marqué l'image du village. Tout a commencé en 1906, quand Oscar Kambly inaugura une simple boulangerie avec sa femme avant de l'agrandir peu à peu. Kambly est désormais la marque de biscuits la plus connue de Suisse et l'entreprise réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires à l'étranger. Un spectacle multimédia présente son histoire aux visiteurs qui peuvent ensuite déguster plus de 100 sortes de biscuits.

L'église du mariage de Uli le fermier

Des écrits artistiques ornent les murs. Les versets sont exposés dans des cadres en filigrane garnis de fleurs. Pour le reste, l'intérieur de l'église de Würzbrunnen est très sobre, avec ses bancs en bois classiques. Sans doute ne serait-elle guère connue si elle n'était entrée dans les annales du cinéma : c'est ici qu'Uli et Vreneli se marient dans le film « Ueli der Knecht » de Franz Schnyder. Depuis, tout le monde l'appelle « l'église de Gotthelf » dans la région, et des mariages y sont régulièrement célébrés. La première mention remonte à 1148, mais l'église actuelle avec son toit de bardeaux et son porche couvert date de 1494, un incendie ayant entièrement détruit l'ancien bâtiment cette année-là. Elle se situe environ à mi-chemin entre Röthenbach i. E. et la tour panoramique « Chuderhüsi ». Par beau temps, la vue domine les typiques collines de l'Emmental et s'étend jusqu'aux Alpes.

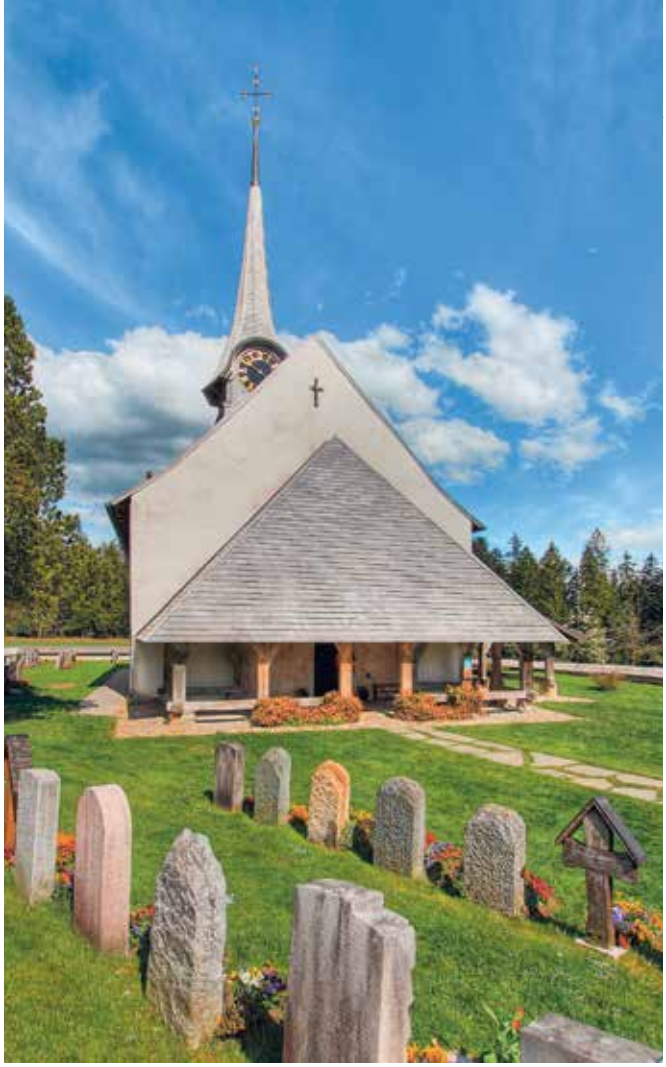

Photo : màd

Photo : Zither-Kulturzentrum

Centre culturel de la cithare

L'ancien hôtel des finances de Trachselwald près de Sumiswald abrite, depuis 2003, le Centre culturel suisse de la cithare au cœur du village. Les visiteurs découvrent au musée 111 instruments, des partitions, des brevets, des tableaux et des accessoires. L'atelier de restauration répare souvent d'anciens instruments avec des pièces originales. La boutique du musée vend des bagues pour cithares de table, des archets pour cithares à archet, des cordes, des accordeurs, des partitions, des livres et des CD consacrés à cet instrument peu connu. Bien des choses que l'on n'aurait guère de chance de trouver dans les magasins de musique contemporains. Le Centre culturel propose également des cours d'initiation pour lesquels des instruments peuvent être loués.

Photo : Emmental Tourisme

La rude colline

Le Napf devrait son nom à une forme de casserole renversée qui se dit « Napf » en alémanique. Ses 1406 mètres d'altitude en font le point culminant du charmant paysage vallonné de l'Emmental. Le sommet est situé dans le canton de Berne, non loin de la frontière du canton de Lucerne au nord. Essentiellement composé de poudingue, le Napf est une montagne escarpée et densément boisée. Depuis 1983, la région du Napf est répertoriée dans l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels. Cela s'explique par le fait que son paysage culturel est resté traditionnel : l'habitat est principalement structuré en fermes isolées. Comme la région du Napf n'était pratiquement pas gelée pendant les périodes glaciaires, elle présente un terrain particulièrement accidenté : les paysages sont caractérisés par des parois rocheuses abruptes, des crêtes pointues et des vallées découpées par les ruisseaux et les rivières.

Sons ancestraux à Eggiwil

C'était à l'origine un outil des vachers : il servait à appeler les vaches pour les ramener des prés à l'étable, à l'heure de la traite, ou à communiquer avec les alpages voisins et les habitants de la vallée. Aujourd'hui, c'est avant tout un instrument de musique – et un symbole de la Suisse. On fabrique des cors des Alpes à Eggiwil depuis 1925 : Ernst Schüpbach avait lancé la tradition alors qu'il n'était encore âgé que de 13 ans. Il transmit ensuite son savoir à son gendre dont le fils, Walter Bachmann, dirige toujours la « fabrique de cors des Alpes ». Alors que jadis, les instruments étaient taillés dans de jeunes épicéas naturellement courbés provenant d'endroits escarpés, les tubes qui mesurent environ 3,5 mètres de long peuvent aujourd'hui être assemblés à partir de plusieurs pièces de bois. Creuser le tuyau d'un cor des Alpes prend tout de même encore plus de 70 heures.

Photo : swiss-image.ch / Michael Buholzer

Photo : Musée Franz Gertsch / Bernhard Strahm

L'art à Berthoud

Portraits monumentaux. Des graminées d'une plasticité stupéfiante : Franz Gertsch s'est fait connaître dans le monde entier par ses peintures hyperréalistes en très grand format. L'artiste a également révolutionné la gravure sur bois grâce à la technique du « piquage » d'une précision jamais atteinte auparavant. Le musée Franz Gertsch de Berthoud est dédié à l'œuvre du peintre et graphiste né en 1930. En plus de la collection permanente, le musée organise également des expositions temporaires d'artistes contemporains. Achevé en 2002, le bâtiment du musée se compose de deux cubes en béton apparent, disposés perpendiculairement l'un à l'autre et offrant une surface d'exposition totale d'un millier de mètres carrés.

Touchez s.v.p.

Disques rotatifs produisant des illusions d'optique, arbre à parfum aux senteurs multiples, pierres, bois et gongs géants : le Sensorium de la fondation Rüttihubelbad près de Walkringen est un « champ d'expérimentation des sens ». Les 80 postes de l'exposition s'adressent délibérément aux enfants et aux adolescents qui sont invités à s'amuser en libérant les sens de la vue, de l'ouïe, de l'odorat et du toucher. Le Sensorium s'inspire d'une idée de l'artiste et pédagogue Hugo Kükelhaus. Il avait mis au point des objets destinés à favoriser le développement des sens en sublimant leurs fonctions exceptionnelles. Le musée est entièrement axé sur l'expérience personnelle, sans support électronique, et vise à renforcer le lien de l'être humain à la nature afin de contribuer à l'éducation environnementale.

Photo : Sensorium au Rüttihubelbad

Le fromage dans tous ses états

La fromagerie de démonstration d'Affoltern est l'un des fleurons touristiques de l'Emmental. Les intéressés découvrent ici toutes les facettes de la production fromagère et peuvent même prêter main-forte si le cœur leur en dit. La fromagerie de démonstration de l'Emmental se compose en fait de quatre fromageries de différentes époques : le Küherstock (1741), la Chäshütte (1900), l'ancienne fromagerie du village (1954) et la fromagerie de démonstration (1989). Fondée en 1985, la société Emmentaler Schaukäserei AG occupe aujourd'hui 45 personnes à plein temps et compte ainsi parmi les principaux employeurs de la région.

Photo : Emmental Tourisme

Photo : Emmental Tourisme

Spycher et Stöckli

Un large toit en croupe, un jardin haut en couleurs et beaucoup de bois foncé – les fermes de l'Emmental sont connues pour leur architecture traditionnelle et imposante. La plupart des grandes fermes possèdent un plan identique. Depuis l'entrée, l'on passe devant deux salles avant d'accéder à la cuisine. Une étable se trouve généralement à côté de la maison, ainsi que le « Spycher », le grenier qui servait jadis à conserver les céréales, la viande séchée et l'argent. En Emmental, le problème des générations fut vite résolu : au moment de transmettre la maison principale à la jeune génération, les aînés se retiraient dans le « Stöckli », une petite maison annexe construite à proximité. Afin de préserver l'intimité de chaque génération, les fenêtres du « Stöckli » n'étaient jamais orientées vers la maison principale.

Chercheurs d'or autour du Napf

Tout ce qui brille n'est pas or, dit-on – mais certaines choses peut-être quand même ! Le gisement aurifère dans les blocs rocheux du Napf est le plus important de Suisse. De nombreux prestataires proposent de ce fait des excursions guidées sur les berges de sable et d'éboulis des alluvions du Napf. Il suffit de s'équiper d'une casserole, d'une pelle, d'une écluse et de bottes pour s'improviser orpailleur – à l'occasion, il arrive de trouver quelques éclats, de minuscules paillettes d'or d'une dizaine de millimètres de long.

Photo : màd

Meringues et mozzarella de bufflonne

L'agriculture doit constamment se réinventer : un stagiaire roumain avait parlé en 1992 de l'élevage de buffles à Hans Bieri et en 1996, l'agriculteur de Schangnau décida d'importer, avec quatre autres agriculteurs, quatorze bufflonnes portantes et un mâle. Aujourd'hui, Schangnau est la capitale suisse des buffles d'eau européens : pas moins de 150 bêtes y passent des jours paisibles. La mozzarella de bufflonne est réputée pour sa consistance crémeuse, mais ce lait permet aussi de produire du fromage à pâte mi-dure ou du séré. Une autre spécialité de Schangnau est elle aussi réputée au-delà des frontières régionales : les meringues de Kemmeribodenbad. L'idée à leur origine : produire un biscuit suffisamment sec pour l'accompagner d'un maximum de crème excédentaire provenant de l'agriculture.

Photo : màd

Photo : Simon Schwab

Un théâtre devant les coulisses de la forêt

Le hameau « Moosegg » est situé entre Langnau i.E. et le Bigental, à 1000 mètres d'altitude. La vue est exceptionnelle : les chaînes de la Schrattenflue, du Hohgant, des Sieben Hengste et du Sigriswilgrat s'étendent devant la chaîne alpine du Wetterhorn jusqu'à l'Altels. Sur ces collines préalpines, la vue éblouissante n'est pourtant pas l'unique attrait : depuis 1997, le « Festival en plein air de Moosegg » accueille chaque année des représentations théâtrales dans la clairière. Depuis le changement de direction artistique en 2017, le programme comprend également des productions musicales. Les visiteurs désireux de prolonger le dépaysement dans un cadre idyllique après le spectacle peuvent terminer la soirée à l'hôtel et restaurant « Moosegg ».

Comptes annuels

Bilan

Actifs en CHF	Annexe	31.12.20	31.12.19
Liquidités		136 728 701	129 780 678
Créances		10 638 287	11 904 786
Placements auprès de l'employeur	6.10	404 626 562	419 498 982
Obligations		3 118 442 037	2 919 227 918
Hypothèques		355 779 713	334 639 758
Actions		2 884 063 481	2 716 477 878
Immeubles		1 610 059 077	1 584 482 642
Placements alternatifs		135 783 370	144 813 572
Fonds de secours	7.1	6 605 479	6 796 014
Placements	6.4	**8 662 726 707**	**8 267 622 229**
Comptes de régularisation actifs		**0**	**5 590**
Total Actifs		**8 662 726 707**	**8 267 627 819**

Passifs en CHF	Annexe	31.12.20	31.12.19
Prestations de libre passage et rentes		5 560 690	7 685 670
Banques / assurances		100 506	88 458
Autres dettes		142 000	260 290
Fonds de secours	7.1	6 605 479	6 796 014
Dettes	7.2	**12 408 675**	**14 830 432**
Comptes de régularisation passifs	7.3	**1 641 469**	**1 569 993**
Capital de prévoyance assurés	5.2	3 756 064 149	3 774 126 272
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	5.4	4 709 740 940	4 575 800 869
Provisions techniques	5.5	428 427 403	249 112 451
Capital de prévoyance et provisions techniques		**8 894 232 492**	**8 599 039 592**
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	**0**	**0**
Capital de fondation, fonds libres / découvert			
État au début de la période		– 347 812 198	– 789 979 663
Excédent de produits (+) / charges (–)		102 256 270	442 167 465
État à la fin de la période (découvert)		**– 245 555 929**	**– 347 812 198**
Total Passifs		**8 662 726 707**	**8 267 627 819**

Les montants indiqués dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe sont arrondis au franc. C'est pourquoi le total diverge, dans certains cas, de la somme des différentes valeurs.

Compte d'exploitation

en CHF	Annexe	2020	2019
Cotisations des salariés		121 736 473	118 297 497
Cotisations des employeurs		171 337 853	167 553 019
Contribution de transition du canton		17 649 711	20 883 537
Cotisations supplémentaires des employeurs		34 154	34 154
Versements uniques et montants de rachat		23 018 160	20 983 153
Cotisations de financement	5.9	48 808 620	47 321 960
Cotisations et apports ordinaires et autres		**382 584 970**	**375 073 319**
Apports de libre passage		57 787 179	58 750 999
Remboursement de versements anticipés EPL / divorce		3 921 204	4 475 681
Prestations d'entrée		**61 708 383**	**63 226 681**
Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée		**444 293 353**	**438 300 000**
Rentes de vieillesse		– 274 431 122	– 264 139 258
Rentes de survivants		– 28 595 886	– 28 272 931
Rentes d'invalidité		– 15 450 816	– 15 595 492
Autres prestations réglementaires		– 1 299 245	– 1 432 067
Prestations en capital à la retraite		– 70 739 644	– 51 460 659
Prestations en capital décès et invalidité		– 9 141	– 1 465 963
Prestations réglementaires		**– 390 525 855**	**– 362 366 370**
Prestations de libre passage en cas de sortie		– 46 337 653	– 45 207 733
Versements anticipés EPL / divorce		– 9 864 675	– 7 627 437
Prestations de sortie		**– 56 202 328**	**– 52 835 170**
Dépenses pour prestations et versements anticipés		**– 446 728 184**	**– 415 201 540**
Dissolution (+) / constitution (–) capital de prévoyance assurés		87 409 959	42 829 543
Dissolution (+) / constitution (–) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes		– 133 940 071	– 334 564 123
Dissolution (+) / constitution (–) provisions techniques		– 179 314 952	– 70 291 371
Rémunération du capital d'épargne		– 69 347 836	– 85 874 187
Dissolution (+) / constitution (–) capitaux de prévoyance et provisions techniques		**– 295 192 900**	**– 447 900 139**
Cotisations au fonds de garantie		– 1 187 710	– 1 257 963
Charges d'assurance		**– 1 187 710**	**– 1 257 963**
Résultat net de l'activité d'assurance		**– 298 815 442**	**– 426 059 641**
Liquidités		144 184 021	– 14 446 455
Obligations		51 269 686	149 547 380
Hypothèques		3 206 951	3 208 711
Actions		197 678 254	547 071 479
Immeubles		34 123 125	202 678 682
Placements alternatifs		– 7 311 298	2 454 298
Autres placements	6.7	676 975	553 605
Résultat des placements		**423 827 714**	**891 067 700**
Frais d'administration des placements	7.5	– 17 977 258	– 18 266 284
Résultat net des placements		**405 850 456**	**872 801 416**
Frais d'administration généraux		– 4 586 069	– 4 357 526
Frais organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		– 163 766	– 190 266
Frais autorités de surveillance		– 28 910	– 26 519
Frais d'administration	7.4	**– 4 778 745**	**– 4 574 310**
Excédent de produits (+) / charges (–) avant constitution / dissolution réserve de fluctuation de valeur		**102 256 270**	**442 167 465**
Constitution (–) / dissolution (+) réserve de fluctuation de valeur		0	0
Excédent de produits (+) / charges (–)		**102 256 270**	**442 167 465**

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) est une institution de prévoyance de droit public ayant sa propre personnalité juridique. Elle a son siège à Ostermundigen et assure le corps enseignant bernois contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. D'autres institutions de droit public ou privé liées au secteur de l'éducation qui ont leur siège dans le canton, ou sont en relation avec celui-ci, peuvent s'affilier par contrat à la CACEB.

1.2 Enregistrement à la LPP et Fonds de garantie

La CACEB est inscrite sous le numéro BE 0424 au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF). Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Bases légales et règlements

Depuis le 1er janvier 2015, la base légale de la CACEB est la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC). Les articles de la LCPC concernant la capitalisation partielle de la CACEB sont déjà entrés en vigueur le 1er janvier 2014.

Les règlements suivants ont été approuvés par la Commission administrative et/ou l'autorité de surveillance :

Règlements	Applicable dès
Règlement sur les placements	01.2020
Règlement de l'Audit Committee	06.2017
Règlement des indemnisations pour les membres de la Commission administrative	06.2014
Règlement d'organisation de la Caisse	01.2020
Règlement « Respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité »	01.2014
Règlement concernant l'octroi d'hypothèques	01.2018
Règlement des provisions et de la réserve de fluctuation de valeur	12.2020
Règlement de prévoyance standard CACEB (dernière modification en janvier 2019, valable jusqu'en décembre 2020)	01.2015
Règlement de prévoyance (valable à partir de janvier 2021)	
Règlement de liquidation partielle	01.2020

Le règlement sur le certificat de vie a été abrogé avec effet au 31 décembre 2020.

Règlements de l'assemblée des délégués	Applicable dès
Règlement d'organisation pour l'Assemblée des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois	08.2018
Règlement pour l'élection des délégués de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois	01.2020

1.4 Organes, gestion et habilitation à signer

Commission administrative (CA)
La CA est composée paritairement de quatre représentants des salariés (élus par l'AD) et de quatre représentants de l'employeur (nommés par le Conseil-exécutif). Elle constitue l'organe suprême de la CACEB au sens de l'art. 51 de la LPP. La CA fixe les objectifs stratégiques, détermine l'organisation dans ses grandes lignes et surveille la gestion.

Comité pour les placements (CP)
Le CP est composé de manière paritaire et comprend quatre membres de la CA. Il vérifie le respect du concept des placements, de la stratégie des placements ainsi que de l'application du règlement des placements et évalue en permanence la situation des placements. Le CP prépare des décisions de placement à l'intention de la CA et attribue les mandats de gestion de fortune internes et externes.

Audit Committee (AC)
L'AC est composé de manière paritaire et comprend quatre membres de la CA. Il se constitue lui-même. Il assume des tâches dans les domaines des rapports sur l'état des finances et de la gestion des risques au moyen du système de contrôle interne (RMS/SCI). Il surveille le respect des directives de gouvernance d'entreprise ainsi que des lois et règlements. L'AC propose l'élection de l'organe de révision et évalue son travail. Les membres de la CA et des comités sont élus pour le mandat d'août 2017 jusqu'en juillet 2021. Le président et le vice-président sont élus pour un mandat de deux ans. La présidence est toujours composée d'un représentant de l'employeur et d'un représentant des salariés. Le mandat du président alterne tous les deux ans entre le représentant des salariés et celui de l'employeur.

Assemblée des délégués (AD)
L'AD se compose d'assurés de la CACEB. Elle se constitue elle-même, fixe son organisation et élit un président, un vice-président ainsi qu'un secrétaire. L'AD élit les représentants des salariés à la CA et jouit d'un droit de proposition pour toutes les affaires de la CACEB.

Directeur
Le directeur est nommé par la CA. Il est responsable de la direction opérationnelle de la CACEB et concrétise les décisions de la CA.

Commission administrative (CA)		Représent.	Membre depuis	Signe
Président	Hansjürg Schwander	ER	08.2018	C1
Vice-président	Stefan Wacker	EE	06.2014	C1
Membre	Gerhard Engel	ER	09.2013	
Membre	Martin Fischer	EE	08.2017	
Membre	Peter Gasser	EE	08.2017	
Membre	Hansjörg Gurtner	ER	10.2019	
Membre	Esther Peyer	EE	08.2019	
Membre	Kerstin Windhövel	ER	08.2017	

Comité pour les placements (CP)		Représent.	Membre depuis	Signe
Président	Martin Fischer	EE	08.2017	
Vice-président	Hansjörg Gurtner	ER	10.2019	
Membre	Esther Peyer	EE	08.2019	
Membre	Hansjürg Schwander	ER	08.2018	C1

EE = représentation des employés ER = représentation des employeurs C1 = collectif à deux

Audit Committee (AC)		Représent.	Membre depuis	Signe
Présidente	Kerstin Windhövel	ER	08.2017	
Vice-président	Stefan Wacker	EE	06.2014	C1
Membre	Gerhard Engel	ER	09.2013	
Membre	Peter Gasser	EE	08.2019	

EE = représentation des employés ER = représentation des employeurs C1 = collectif à deux

Direction de l'entreprise	
Thomas Keller	
Fonction	Directeur
Formation	Lic. en sciences politiques, gérant de caisse de pension avec diplôme fédéral
Mandats externes	Fondations de placement Swisscanto : membre du conseil de fondation
Olivier Laterali	
Fonction	Responsable Prévoyance, directeur adjoint
Formation	Spécialiste en assurances sociales avec brevet fédéral, spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral, gérant de caisse de pension avec diplôme fédéral
Mandats externes	aucun
Theodor Tillmann	
Fonction	Responsable Placement des capitaux
Formation	Economiste d'entreprise ES, spécialiste de la prévoyance en faveur du personnel avec brevet fédéral
Mandats externes	Administrateur des finances de la bourgeoisie de Niederried b. Kallnach

Tous les membres de la direction signent collectivement à deux.

Direction élargie		Signe
Monika Baumgartner Gautschi	Responsable Personnel & Communication	C1
Urs Häfliger	Responsable Informatique	C1
Franca Minelli	Responsable Finances & Comptabilité	C1

Personnes autorisées à signer		Signe
Melanie Dettling	Spécialiste hypothèques	C2
Laurent Dutoit	Spécialiste en informatique	C2
Heinz Hügli	Spécialiste prévoyance	C2
Myriam Leuenberger	Spécialiste gestion de portefeuille	C2
Martin Willi	Gestionnaire de portefeuille	C1

C1 = collectif à deux avec C1 ou C2, C2 = collectif à deux avec C1

1.5 Expert, organe de révision, conseiller, autorité de surveillance

Partenaires externes et organes	Société	Personne	Lieu
Expert en matière de prévoyance professionnelle	Prevanto AG (partie contractante)	Stephan Wyss (expert exécutant)	Zurich
Organe de révision	PricewaterhouseCoopers AG	Johann Sommer	Berne
Conseiller du CP	Pension Tools GmbH	Markus Schneider	Gossau
Contrôle des investissements	Willis Towers Watson AG	Michael Valentine	Zurich
Autorité de surveillance cantonale	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF)		Berne

1.6 Institutions affiliées

La CACEB assure en vertu de la loi les personnes se trouvant dans une relation de travail avec le canton ou une commune, dans la mesure où elles dépendent de l'école obligatoire et que leurs conditions d'engagement reposent sur la loi sur le statut du corps enseignant (LSE). D'autres employeurs se sont également affiliés à la CACEB.

La liste ci-après présente les institutions affiliées à la CACEB à la date de référence, qui gèrent des assurés actifs.

8 institutions affiliées ne gèrent plus que des effectifs de rentiers. Si une institution ne gère désormais plus d'assurés actifs à la fin de l'année, elle est mentionnée parmi les actifs sous « Départs ». Au total, 53 institutions sont affiliées à la CACEB.

Institutions	Lieu
Agilas	Bolligen
Alter École – Centre de pédagogie adaptée Berne francophone	Tavannes
Berner Fachhochschule	Berne
Bernische Lehrerversicherungskasse (BLVK)	Ostermundigen
Beschäftigungsgruppe Bill-Haus	Biel/Bienne
Bildung Bern / Formation Berne	Berne
Bildung Beruf	Berne
Campus Muristalden	Berne
Canton de Berne (corps enseignant selon OSE)	Berne
Centre éducatif et pédagogique Courtelary	Courtelary
Educationsuisse	Berne
Familien Support Bern West	Berne
Freies Gymnasium Bern FGB	Berne
Friederika-Stiftung	Walkringen
Haute École Pédagogique - BEJUNE	Biel/Bienne
Heilpädagogische Schule der Region Thun	Thoune
Heilpädagogische Schule Gstaad	Saanen
Heilpädagogische Schule Lyss	Lyss
Hotelfachschule Thun	Thoune
Kinderheimat Tabor	Aeschi bei Spiez
Lernwerk Bern	Niederwangen
Musikschule Biel	Biel/Bienne
Musikschule Konservatorium Bern	Berne
Noss Genossenschaft	Spiez
Pädagogische Hochschule Bern	Berne
Pädagogisches Ausbildungszentrum IVP	Berne
Pädagogisches Ausbildungszentrum NMS	Berne
Salome Brunner Stiftung	Wabern
Schulheim Dentenberg	Worb
Schulungs- und Arbeitszentrum für Behinderte (SAZ)	Berthoud
Schweizer Hotelier-Verein (hotelleriesuisse)	Berne
Sonderschulheim Sunneschyn	Steffisburg
Stiftung Aarhus	Gümligen
Stiftung für blinde und sehbehinderte Kinder und Jugendliche	Zollikofen
Stiftung Heilpädagogische Tagesschule Biel	Biel/Bienne
Stiftung Lerchenbühl	Berthoud
Stiftung Rossfeld Schulungs- und Wohnheime	Berne
Stiftung Sunneschyn	Meiringen
Tagesschule der Gemeinde Ittigen	Ittigen
Universitäre Psychiatrische Dienste Bern (UPD)	Berne
Universität Bern	Berne
Verein HPS der Region Niesen	Spiez
Viktoria-Stiftung	Richigen
WKS KV Bildung AG	Berne
Wohn- und Schulheim Sonnegg	Belp

Mutations	Nombre
État au 1.1	**43**
Nouvelles affiliations	2
Affiliations résiliées	–
Départs	–
État au 31.12	**45**

2. Personnes assurées et bénéficiaires de rentes

Effectif des assurés

Assurance complète	Nombre en 2020	Nombre en 2019
Hommes	4 847	4 800
Femmes	12 791	12 442
Total assurance complète	**17 638**	**17 242**

Assurance de risques	Nombre en 2020	Nombre en 2019
Hommes	63	45
Femmes	550	513
Total assurance de risques	**613**	**558**
Total assurés	**18 251**	**17 800**

Évolution de l'effectif des assurés

Effectif des assurés	Nombre en 2020	Nombre en 2019
État au 1.1	17 800	17 442
Mutations rétroactives	– 803	– 821
+ entrées	2 315	2 158
– sorties	– 940	– 958
– décès	– 4	– 7
– retraites	– 572	– 504
– invalidité	– 9	– 5
+ sorties en suspens	464	495
État au 31.12	**18 251**	**17 800**

Si l'employeur ne déclare plus le salaire d'un enseignant soumis à l'assurance obligatoire, la personne assurée reçoit le statut « sortie en suspens ». Les sorties en suspens restent dans l'effectif des assurés jusqu'au paiement définitif de la prestation de sortie ou la déclaration d'un nouveau salaire.

Effectif des bénéficiaires de rente

Hommes	Nombre en 2020	Nombre en 2019
Rente de vieillesse	3 335	3 217
Rente de conjoint / partenaire	174	164
Rente d'invalidité	73	79
Rente d'enfant	188	176
Rente spéciale	0	1
Rente de conjoint divorcé	0	0
Total hommes	**3 770**	**3 637**

Femmes	Nombre en 2020	Nombre en 2019
Rente de vieillesse	4 233	3 951
Rente de conjoint / partenaire	801	781
Rente d'invalidité	167	175
Rente d'enfant	128	127
Rente spéciale	1	2
Rente de conjoint divorcé	4	2
Total femmes	**5 334**	**5 038**
Total bénéficiaires de rente	**9 104**	**8 675**

Évolution de l'effectif des bénéficiaires de rente par catégorie de rente

Catégorie de rente	Effectif initial	Mutations rétroactives	Arrivées	Départs	Effectif final
Rente de vieillesse	7 168	21	520	– 141	7 568
Rente de conjoint / partenaire	945	5	71	– 46	975
Rente d'invalidité	254	– 22	19	– 11	240
Rente d'enfant	303	9	67	– 63	316
Rente spéciale	3	0	0	– 2	1
Rente de conjoint divorcé	2	0	2	0	4
Total	**8 675**	**13**	**679**	**– 263**	**9 104**

3. Prévoyance, objectifs de prestations et financement

3.1 Explication du plan de prévoyance

La CACEB est une institution de prévoyance enveloppante. Elle propose aux assurés un plan de prévoyance standard. L'âge ordinaire de la retraite pour les femmes et les hommes est 65 ans révolus. Pour les personnes assurées des employeurs affiliés avec contrat, la CACEB peut proposer des plans de prévoyance divergents. Les prestations de vieillesse se calculent selon la primauté des cotisations. L'avoir d'épargne disponible à la date de la retraite multiplié par un taux de conversion dépendant de l'âge de la retraite donne le montant des prestations de rente. Jusqu'à 50 % (à partir du 1er janvier 2021 jusqu'à 100 %) de l'avoir d'épargne peuvent être versé sous forme de capital.

La CACEB est structurée en une assurance de risques et une assurance complète. Les droits aux prestations sont définis dans le règlement de prévoyance de la CACEB. L'assurance de risques s'achève à 24 ans révolus et sa protection se limite aux risques de décès et d'invalidité. L'assurance complète prend le relais à partir du 1er janvier après 24 ans révolus et le processus de constitution d'épargne de vieillesse commence. Les assurés ont en outre la possibilité d'économiser volontairement davantage au moyen du « Plan d'épargne plus ». De ce fait, le capital d'épargne et le niveau de prestations augmentent également. Au total 1552 assurés ont choisi le Plan d'épargne plus et 278 assurés le Plan d'épargne minus.

3.2 Financement, méthode de financement

Depuis le 1er janvier 2015, la CACEB est gérée et financée selon le système de la primauté des cotisations. Le financement actuariel est basé sur le système de capitalisation. Les cotisations sont réparties en cotisations d'épargne pour le financement des prestations de vieillesse et en cotisations de risque pour la couverture d'un éventuel risque d'invalidité et de décès ainsi que les frais d'administration. Le montant des cotisations de risques dépend de l'évolution des risques.

Cotisations selon l'annexe 1 RPst-CACEB, plan d'épargne standard

Âge	Cotisations d'épargne en %		Cotisations de risque en %		Cotisations de financement en %		Cotisations totales en %	
	EE	ER	EE	ER	EE	ER	EE	ER
17 – 24	–	–	1,25	1,75	1,70	2,55	2,95	4,30
25 – 29	5,50	5,50	1,25	1,75	1,70	2,55	8,45	9,80
30 – 34	6,50	6,50	1,25	1,75	1,70	2,55	9,45	10,80
35 – 39	8,00	8,00	1,25	1,75	1,70	2,55	10,95	12,30
40 – 44	9,50	9,50	1,25	1,75	1,70	2,55	12,45	13,80
45 – 49	10,10	12,40	1,25	1,75	1,70	2,55	13,05	16,70
50 – 54	10,10	15,40	1,25	1,75	1,70	2,55	13,05	19,70
55 – 59	10,50	18,00	1,25	1,75	1,70	2,55	13,45	22,30
60 – 65	10,50	20,00	1,25	1,75	1,70	2,55	13,45	24,30
66 – 70	10,00	10,00	0,75	0,75	1,70	2,55	12,45	13,30

Dès le 1er janvier 2021, de nouvelles cotisations s'appliquent selon l'annexe 2 du règlement de prévoyance.

Passage dans le groupe de cotisants supérieur chaque 1er janvier ; cotisations d'épargne facultatives dès 66 ans.
EE = employé ER = employeur

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont tenus selon les prescriptions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, montrent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux prescriptions de la Swiss GAAP RPC 26.

Tous les montants publiés dans le présent rapport annuel sont exprimés en francs suisses ; les monnaies étrangères sont publiées avec indication de la devise ou signalées par ME. En raison de la publication en mio CHF ou sans décimales, des différences minimes peuvent se produire du fait des montants arrondis.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Liquidités, créances
La caisse, le compte postal et bancaire, les créances envers les employeurs sont portés au bilan à des valeurs nominales et les créances envers des tiers à des valeurs nominales moins une correction de valeur (ducroire) pour les pertes attendues.

Comptes de régularisation actifs
Les comptes de régularisation actifs sont affichés aux valeurs nominales.

Titres
L'évaluation des obligations, emprunts convertibles, placements hypothécaires indirects, actions et fonds immobiliers indirects s'effectue aux valeurs vénales au jour de référence.

Hypothèques, prêts
Les hypothèques et prêts sont évalués à la valeur nominale, ajustés d'une correction de valeur éventuellement nécessaire pour risques de remboursement.

Placements alternatifs
Les placements alternatifs comme les Hedge Funds sont évalués à la Net Asset Value (NAV). Le calcul est effectué par le gérant de fortune. L'évaluation des Insured Linked Securities (ILS) s'effectue à des valeurs vénales au jour de référence.

Immobilier direct
La valeur vénale de l'immeuble détenu directement à Unterdorfstrasse 5 à Ostermundigen est basée sur l'évaluation complète effectuée par la société Wüest Partner AG (méthode DCF) au 01.01.2019. L'évaluation est périodique.

Dettes et comptes de régularisation passifs
Les dettes et comptes de régularisation passifs sont affichés aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions actuarielles
Les capitaux de prévoyance et provisions actuarielles sont déterminés chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle selon des principes reconnus.

Réserve de fluctuation de valeurs
La réserve de fluctuation de valeur est constituée pour couvrir les risques spécifiques du marché pour les placements. La stratégie de placements actuelle permet de calculer la valeur ciblée de 19,0% des obligations de prévoyance nécessaires.

Monnaies étrangères
Les pertes et profits en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de référence. Les actifs et passifs sont évalués au cours des devises à la date de référence. L'évaluation est faite par le « Global Custodian ».

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a pas eu de changement dans les principes d'évaluation et de comptabilisation depuis les comptes annuels au 31 décembre 2019. Les comptes sont toujours présentés selon les directives contraignantes de la Swiss GAAP RPC 26.

5. Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Tous les risques liés à l'âge, à l'invalidité et au décès sont supportés par la CACEB elle-même. Il n'existe aucune réassurance.

5.2 Capital de prévoyance assurés

La Commission administrative fixe chaque année le taux d'intérêt des capitaux d'épargne. Les capitaux d'épargne ont été rémunérés à hauteur de 2,0 % dans l'exercice sous revue (2,5 % l'année précédente). La rémunération en cours d'année des capitaux d'épargne s'est élevée à 1,0 % (1,0 % l'année précédente).

5.2.1 Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés sans les comptes d'épargne supplémentaires

Capital de prévoyance assurés en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance des assurés sans les comptes d'épargne supplémentaires au 1.1	**3 767 319 230**	**3 723 519 091**
Entrées / sorties :		
Cotisations d'épargne employeurs	151 103 874	147 751 308
Cotisations d'épargne salariés	107 088 158	104 060 317
Contribution de transition du canton	17 659 065	20 874 183
Contribution de transition de la CACEB	16 979 483	19 983 210
Prestations de libre passage à l'entrée	57 719 107	58 873 385
Versements	22 301 716	19 919 156
Remboursements des versements anticipés EPL et divorces	3 921 204	4 475 681
Prestations de libre passage en cas de sortie	– 45 931 318	– 45 023 352
Versements anticipés EPL et divorces	– 9 864 675	– 7 594 452
Capital pour constitution de rentes de vieillesse, AI et de conjoint	– 335 934 222	– 312 788 669
Prestations en capital en cas de retraite et de décès	– 70 567 695	– 52 636 668
Rémunération du capital-épargne (2,0% / année précédente 2,5%)	69 244 116	85 874 187
Comptes de régularisation et cas en suspens	44 790	31 853
Capital de prévoyance des assurés sans les comptes d'épargne supplémentaires au 31.12	**3 751 082 832**	**3 767 319 230**

5.2.2 Capital de prévoyance des comptes d'épargne supplémentaires

Les assurés ont la possibilité de faire fructifier tout ou partie de leurs capitaux d'épargne via des rachats volontaires en vue d'une retraite anticipée ou d'une rente transitoire.

Ces avoirs sont gérés comme des comptes d'épargne supplémentaires.

Évolution et rémunération des comptes d'épargne supplémentaires

Capital de prévoyance des comptes d'épargne supplémentaires des assurés au 1.1 en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance des comptes d'épargne supplémentaires des assurés au 1.1	**6 807 042**	**7 562 536**
Entrées / sorties :		
Prestations d'entrée/apports de libre passage	716 444	1 076 186
Prestations de sortie/libre passage en cas de sortie	– 243 692	– 5 564
Versement anticipés EPL / divorce	0	– 32 985
Prestations en capital en cas de retraite et de décès	– 171 949	– 13 073
Dissolution en cas de départ à la retraite, de décès ou d'invalidité	– 2 230 248	– 1 947 561
Rémunération des comptes d'épargne supplémentaires	103 721	167 502
Capital de prévoyance des comptes d'épargne supplémentaires des assurés au 31.12	**4 981 317**	**6 807 042**
Total du capital de prévoyance des assurés selon le bilan	**3 756 064 149**	**3 774 126 272**

5.3 Avoir de vieillesse selon la LPP

Avoir de vieillesse selon la LPP (en CHF)	2020	2019
Avoirs de vieillesse selon la LPP	1 318 159 029	1 317 094 421
Taux d'intérêt minimum de la LPP en %	1,0	1,0

5.4 Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

La Commission administrative a décidé le 9 décembre 2020 de ne pas accorder d'adaptation au renchérissement pour les rentes en cours.

Composition capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Composition capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes en CHF	2020	2019
Rentes de vieillesse réglementaires (RV)	4 237 727 152	4 088 958 502
Rentes de vieillesse des rentes spéciales	302 666	441 857
Rentes transitoires aux RV réglementaires	1 417 343	2 146 884
Rentes transitoires de rentes spéciales	64 358	92 356
Capital de prévoyance pour les rentes de vieillesse	**4 239 511 519**	**4 091 639 599**
Rentes d'invalidité	144 152 027	158 859 888
Rentes supplémentaires aux RI	2 920 936	3 520 857
Capital de prévoyance pour les rentes d'invalidité	**147 072 963**	**162 380 745**
Rentes de conjoint / partenaire	314 103 877	313 279 316
Rentes de conjoint divorcé	1 605 619	850 971
Prestations volontaires pour incapacité de gain	0	93 407
Capital de prévoyance pour les rentes conjoint	**315 709 496**	**314 223 694**
Rentes d'enfant	7 813 986	8 091 044
Capital de prévoyance pour les rentes d'enfant	**7 813 986**	**8 091 044**
Déduction des prestations d'allégement du canton	– 367 024	– 534 213
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12	**4 709 740 940**	**4 575 800 869**

5.5 Composition, évolution et explications des provisions techniques

Le niveau des provisions techniques est défini et décrit dans le règlement sur les provisions et les réserves de fluctuation. Le règlement a été révisé au cours de l'exercice sous revue et mis en vigueur avec effet rétroactif au 31 décembre 2020 sur décision de la Commission administrative du 20 janvier 2021.

Composition, évolution et explications des provisions techniques en CHF	2020	2019
Provision pour les taux de conversion ne couvrant pas les coûts	18 305 244	129 144 673
Risques d'assurance des assurés actifs	7 468 665	9 996 376
Versements selon l'art. 53 du règlement de prévoyance	22 024 529	41 334 389
Versements selon l'art. 54 du règlement de prévoyance	69 118 710	0
Augmentation de l'espérance de vie des bénéficiaires de rentes	94 194 819	68 637 013
Éventuelle baisse du taux d'intérêt technique	217 315 436	0
Total provisions techniques	**428 427 403**	**249 112 451**

5.5.1 Provision pour les taux de conversion ne couvrant pas les coûts

Depuis le 1er août 2020, le taux de conversion à l'âge de la retraite à 65 ans est de 5,2 %. Il sera progressivement abaissé à 4,9 % jusqu'en 2024 selon le règlement de prévoyance en vigueur à partir du 1er janvier 2021. La provision pour les taux de conversion ne couvrant pas les coûts est constituée pour financer les taux de conversion réglementaires plus élevés par rapport aux taux de conversion actuariels. La provision correspond à la somme des pertes de conversion attendues des assurés actifs qui ont atteint l'âge de 55 ans révolus et se monte fin 2020 à 18,3 mio CHF. Pour le calcul de la provision, le comportement en cas de retraite selon des valeurs empiriques de la CACEB est pris en considération. Si un assuré actif retire une partie de ses prestations de retraite sous forme de capital, cette part n'est pas sujette à des pertes de conversion, ce qui a été pris en compte avec une hypothèse de taux de retrait sous forme de capital de 14 % conformément aux valeurs empiriques.

Provision pour les taux de conversion ne couvrant pas les coûts en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	129 144 673	6 375 478
Ajustement au nouveau calcul de l'expert en matière prévoyance professionnelle	– 110 839 429	122 769 195
État de la provision au 31.12	**18 305 244**	**129 144 673**

5.5.2 Provision pour les risques d'assurance des assurés actifs

La provision pour les risques d'assurance des assurés actifs s'élève à 7,5 mio CHF (10,0 mio CHF l'année précédente). Avec le montant provisionné, la totalité des dommages pour de nouveaux cas d'invalidité et de décès peut être couverte, avec une probabilité de 99,99 %, compte tenu des cotisations de risque nettes (cotisations de risque sous réduction des frais d'administration).

Provision pour les risques d'assurance des assurés actifs en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	9 996 376	6 481 293
Ajustement au nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	– 2 527 711	3 515 083
État de la provision au 31.12	**7 468 665**	**9 996 376**

5.5.3 Apports selon l'article 53 du règlement de prévoyance

Afin d'amortir les pertes de rentes dues à la baisse des taux de conversion à 5,2 % du 1er août 2017 au 1er août 2020, la CACEB verse encore jusqu'en juillet 2022 des apports transitoires individuels sur le capital d'épargne. Les apports non crédités à la date de référence se montent à 22,0 mio CHF. En 2020, la CACEB a versé des apports pour un montant de 17,0 mio CHF.

Provision apports selon l'article 53 du règlement de prévoyance en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	41 334 389	63 668 889
Affectation / contributions transitoires créditées	– 16 979 483	– 19 983 210
Ajustement au nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	– 2 330 377	– 2 351 290
État de la provision au 31.12	**22 024 529**	**41 334 389**

5.5.4 Apports selon l'article 54 du règlement de prévoyance

Afin d'amortir les pertes de rentes dues à la baisse des taux de conversion à 4,9 % du 1er août 2022 au 1er août 2024, la CACEB verse encore des apports individuels sur le capital d'épargne d'août 2022 à juillet 2026. Les apports à créditer à la date de référence se montent probablement à 69,1 mio CHF. Ce montant évoluera encore en raison des mutations dans le portefeuille.

Provision apports selon l'article 54 du règlement de prévoyance en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	0	0
Ajustement au nouveau calcul de l'expert en matière de prévoyance professionnelle	69 118 710	0
État de la provision au 31.12	**69 118 710**	**0**

5.5.5 Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des retraités

Pour les retraités, une provision est constituée en raison de l'augmentation de l'espérance de vie. À la date de référence elle se monte à 2,0 % (1,5 % l'année précédente) du capital de prévoyance des retraités.

Provision pour l'augmentation de l'espérance de vie des retraités en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	68 637 013	42 412 367
Constitutions	25 557 806	26 224 646
État de la provision au 31.12	**94 194 819**	**68 637 013**

5.5.6 Provision pour éventuelle baisse du taux d'intérêt technique

La Commission administrative a décidé le 9 décembre 2020 de constituer une provision pour une éventuelle réduction du taux d'intérêt technique. Au 31 décembre 2020, une provision de 217,3 mio CHF a alors été constituée. Une éventuelle réduction future du taux d'intérêt technique à 1,75 % a ainsi été préfinancée.

Provision pour éventuelle baisse du taux d'intérêt technique en CHF	2020	2019
État de la provision au 1.1	0	59 883 053
Constitutions / Affectation	217 315 436	– 59 883 053
État de la provision au 31.12	**217 315 436**	**0**

5.6 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expert en matière de prévoyance professionnelle réalise chaque année une expertise actuarielle. En 2019, le taux de couverture a augmenté de 90,3 % à 96,0 % en raison du rendement de placement positif en 2019. Le déficit se montait à 348 mio CHF au 31 décembre 2019. L'expert en matière de prévoyance professionnelle réalisera une nouvelle expertise sur la base des comptes annuels 2020 arrêtés au 31 décembre 2020.

5.6.1 Évaluation du découvert et mesures

En vertu de la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC), la CACEB fonctionne en système de capitalisation partielle. Selon l'art. 12 de la LCPC, le canton garantit la couverture des prestations de la CACEB dans la mesure où la législation fédérale le prévoit pour la capitalisation partielle. Le plan de financement élaboré par la CACEB conformément aux prescriptions fédérales sur la capitalisation partielle prévoit d'atteindre le taux de couverture visé de 100 % jusqu'à fin 2034. Au 31 décembre 2020, le taux de couverture, qui se montait à 97,2 %, se situait au-dessus du taux de couverture de 92,5 % prévu dans le plan de financement. En outre, la CACEB a défini un chemin de recapitalisation faisant partie du plan de financement. Celui-ci prévoit, au sens de l'art. 24 de la LCPC, de prélever des cotisations d'assainissement en plus des cotisations de financement si le taux de couverture est inférieur à 81,3 %.
Au vu du taux de couverture de 97,2 %, il n'y a aucun besoin d'assainissement. Dans un système de capitalisation partielle, la différence de 15,9 points peut être interprétée comme une réserve de fluctuation de valeur.

5.6.2 Conformité légale

Selon le rapport de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, les dispositions règlementaires et actuarielles concernant les prestations et leur financement à la date de référence du 31 décembre 2020 respectent les prescriptions légales.

5.7 Modification du taux d'intérêt technique, bases techniques et hypothèses

Pour les calculs actuariels, les tarifs utilisés se fondent sur les bases techniques VZ 2015 pertinentes pour les institutions de prévoyance de droit public et un taux d'intérêt technique de 2,0 %. Ce tarif est ajusté en conséquence de l'espérance de vie plus longue observée de l'effectif des retraités de la CACEB à raison des probabilités de mortalité réduites à hauteur de 15,1 %. Dans l'optique d'une éventuelle réduction future du taux d'intérêt technique à 1,75 %, une provision de 217,3 mio CHF a été constituée au 31 décembre 2020.

5.8 Calcul des taux de couverture

Dans le système de la capitalisation partielle, il faut présenter le taux de couverture global et le taux de couverture des assurés actifs. Le taux de couverture des assurés actifs mesure le capital restant d'après les obligations des assurés actifs, après couverture complète des obligations des retraités.

Taux de couverture global selon art. 44, al. 1 OPP 2 en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance et provisions techniques	8 894 232 492	8 599 039 592
Avoirs de prévoyance disponibles	8 648 676 563	8 251 227 393
Taux de couverture global (art. 44, al. 1 OPP 2)	**97,2 %**	**96,0 %**

Taux de couverture pour les assurés actifs en CHF	2020	2019
Capital de prévoyance et provisions techniques assurés	3 872 981 297	3 954 601 710
Avoirs de prévoyance disponibles assurés	3 627 425 368	3 606 789 511
Taux de couverture assurés actifs	**93,7 %**	**91,2 %**

Taux de couverture et courbes de financement et d'assainissement

Les courbes de financement et d'assainissement font partie intégrante du plan de financement défini selon les dispositions relatives à la capitalisation partielle. Dès que le taux de couverture est inférieur à la courbe d'assainissement, des cotisations d'assainissement doivent être prélevées aux employeurs et aux salariés conformément à l'art. 50 du RPst-CACEB. Leur montant dépend du taux de couverture en vigueur. Par rapport à l'année précédente, le taux de couverture a grimpé de 96,0 % à 97,2 %. Cette hausse est principalement due à la performance positive de près de 4,9 %. Au 31 décembre 2020, le taux de couverture des assurés actifs est de 93,7 % (91,2 % l'année précédente) et celui des bénéficiaires de rentes est de 100 % (100 % l'année précédente). Le taux de couverture global (97,2 %) ainsi que le taux de couverture des assurés actifs (93,7 %) se situent à fin 2020 au-dessus des courbes de financement prévues de respectivement 92,5 % et 85,7 %.

Évolution 2015–2034
en pour cent

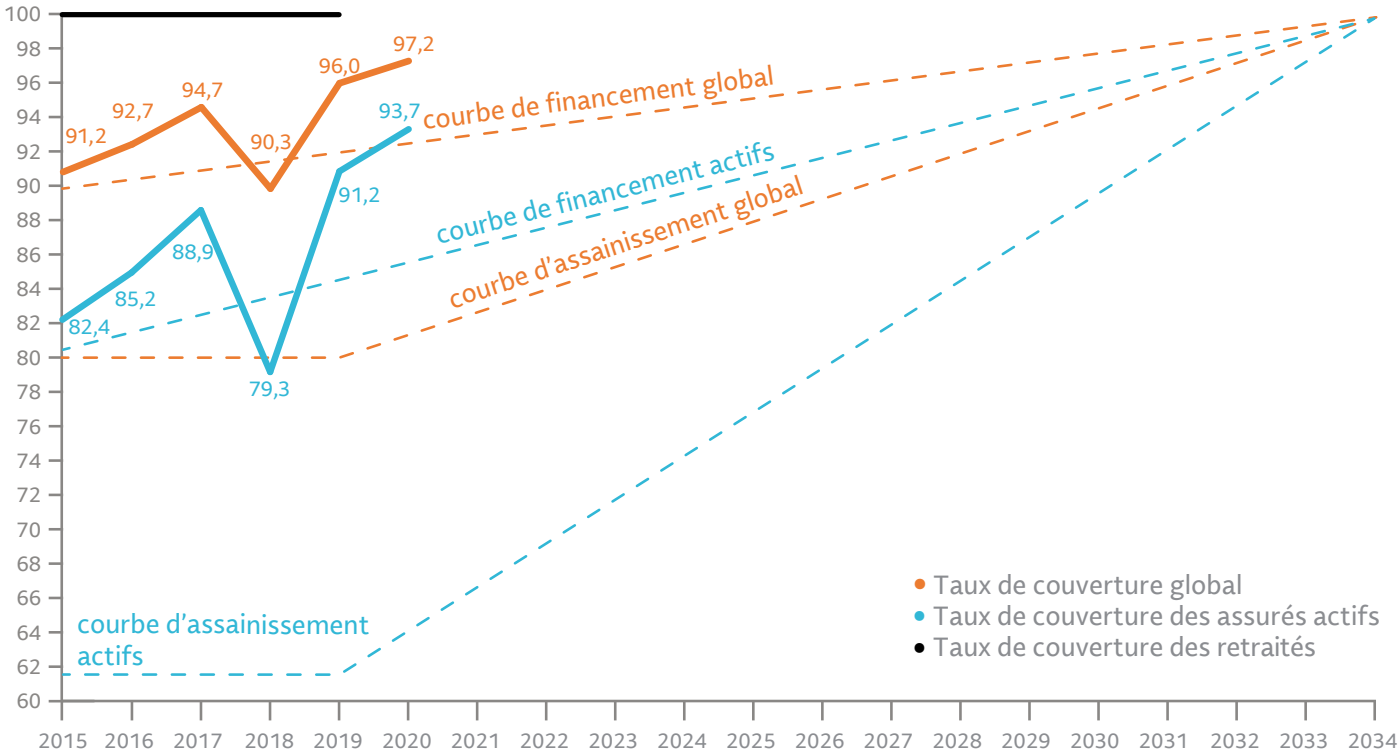

5.9 Cotisations de financement

L'expert en matière de prévoyance professionnelle confirme que les cotisations de financement perçues depuis le 1er janvier 2015, dès l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement, de 1,7 % pour les salariés et de 2,55 % pour les employeurs, sont appropriées pour atteindre le taux de couverture visé de 100 % jusqu'à fin 2034. Ces cotisations doivent cependant être examinées périodiquement et le cas échéant adaptées (art. 23 LCPC). Dès que la CACEB remplit les exigences de la capitalisation complète, son financement est régi par le système de la capitalisation complète (art. 13 LCPC).

Cotisations de financement en CHF	2020	2019
Cotisations de financement au 1.1	90 258 263	71 332 866
Cotisations de financement des salariés	19 519 319	18 925 398
Cotisations de financement des salariés au 31.12	**109 777 582**	**90 258 263**
Cotisations de financement au 1.1	135 402 262	107 004 735
Cotisations de financement des employeurs	29 289 301	28 397 527
Cotisations de financement des employeurs au 31.12	**164 691 563**	**135 402 262**
Total cotisations de financement au 31.12	**274 469 145**	**225 660 525**
Cotisations de financement versées au cours de l'année	48 808 620	47 322 924

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements

Organisation
La Commission administrative détermine la structure stratégique de la fortune et l'allocation des actifs selon la fourchette des possibilités tactiques (asset allocation). Elle nomme le comité pour les placements paritaires. Les quatre membres de celui-ci nomment les gérants de fortune. La fortune est administrée par des mandataires externes ainsi que les collaborateurs du secteur placement des fonds de la CACEB. Le comité pour les placements fixe les objectifs, surveille le respect de ceux-ci ainsi que l'évolution des rendements.

Règlement sur les placements
Les objectifs et les principes de l'organisation des placements sont décrits dans le règlement sur les placements. La fortune de la CACEB doit être placée en tenant compte de la sécurité, du rendement et des liquidités. On prête attention à la capacité de risque limitée. Le comité pour les placements a été aidé par une société de conseil externe lors de la révision de la stratégie des placements.

Administration externe (Global Custody)
La comptabilité des titres est tenue par Credit Suisse (Suisse) SA à Zurich (Global Custodian), qui s'occupe aussi du « reporting ». La banque établit les bases du contrôle du respect des limites juridiques et réglementaires. Le contrôleur des investissements externes, Willis Towers Watson de Zurich, assure, par son examen, un rapport indépendant. Les montants dans les tableaux et les diagrammes du chapitre 6 sont extraits du « reporting » de Credit Suisse (Suisse) SA et de notre comptabilité des titres.

Allocation des actifs (asset allocation)
L'asset allocation stratégique est vérifiée périodiquement selon le règlement de placement. La dernière vérification a eu lieu en 2018. La prochaine aura lieu en 2021.

Mandats de gestion
La CACEB possède un ou plusieurs gérants de fortune selon l'importance des catégories de placements. Ce faisant, les interdépendances sont réduites et la diversification augmentée. Les fortunes prises en charge par les gérants sont déposées au sein de notre poste de dépôt central (Global Custodian) chez Credit Suisse (Suisse) SA. Les placements sont effectués selon les mandats de gestion internes et externes spécifiés dans le tableau ci-après :

Catégorie de placement	Mandat de gestion	Surveillance
Liquidités	CACEB	Comité pour les placements / FINMA
Obligations CHF	CACEB, UBS SA, dette du canton	Comité pour les placements / FINMA
Obligations ME	CACEB, Credit Suisse, Swiss Life Asset Management	Comité pour les placements / FINMA / FINMA
Emprunts convertibles	Fisch Asset Management AG, Lombard Odier Darier Hentsch	FINMA / FINMA
Hypothèques	CACEB	Comité pour les placements
Actions Suisse	CACEB, Pictet	Comité pour les placements / FINMA
Actions étrangères	UBS SA, Pictet, Banque cantonale de Zurich, Amundi Asset Management	FINMA / FINMA / FINMA / AMF
Immobilier CH	CACEB	Comité pour les placements
Immobilier étranger	UBS SA, Banque cantonale de Zurich, CACEB	FINMA / FINMA / Comité pour les placements
Placements alternatifs	CACEB	Comité pour les placements

6.1.1 Charte de l'ASIP, pratique des droits de vote

Charte de l'ASIP

La CACEB a rejoint la « charte de l'ASIP, Association suisse des Institutions de prévoyance ». Celle-ci a été intégrée au règlement « Respect des prescriptions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité ».

6.1.2 Corporate Governance

Les caisses de pension détenant des actions de sociétés anonymes suisses cotées en bourse ont l'obligation, lors des assemblées générales, de voter et d'utiliser leur droit de vote sur certains points de l'ordre du jour. L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) promulguée par le Conseil fédéral règle les détails. Les droits de vote et d'élection sont exercés conformément aux directives d'Ethos Services SA à Genève. Selon son règlement sur les placements, la CACEB peut voter et élire à l'encontre des directives d'ETHOS.

6.1.3 Rétrocessions

La CACEB s'est fait confirmer par écrit par tous ses gérants de fortune que ces derniers n'ont pas reçu de rétrocessions de la part de banques (« kick-backs », commissions, etc.) en 2020 ou qu'ils les ont reversées à la CACEB comme stipulé contractuellement. Au cours de l'exercice 2020, 277 579 CHF (218 077 CHF l'année précédente) ont résulté de ces rétrocessions.

6.2 Extension des possibilités de placements (art. 50, al. 4 OPP 2)

L'extension des possibilités de placements (art. 50, al. 4 OPP 2) n'a pas été utilisée.

6.3 Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est régie dans le Règlement sur les provisions et les réserves de fluctuation. La réserve de fluctuation de valeur sert à compenser les fluctuations de valeur du capital investi, résultant de variations sur le marché des capitaux. Pour calculer le montant de cette réserve, la CACEB applique la méthode de mathématiques financières « Value at Risk » (VaR). Le calcul du montant de la réserve de fluctuation de valeur dépend de la stratégie de placements actuelle (rendement net attendu : 2,02 %, taux d'intérêt technique : 2 %), de la période prise en considération (1 an) et du niveau de sécurité (98,5 %). La stratégie de placements actuelle permet de calculer la valeur ciblée de 19 % des obligations de prévoyance nécessaires. Cela correspond à une valeur de 1,69 mia CHF au 31 décembre 2020.

Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur en CHF	2020	2019
Réserve de fluctuation de valeur au 1.1	0	0
Modification de la réserve de fluctuation de valeur à la charge (+) / en faveur (–) du compte d'exploitation	0	0
Réserve de fluctuation de valeur au 31.12	**0**	**0**
Montant visé de la réserve de fluctuation de valeurs	1 689 904 173	1 496 232 889
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeurs	**1 689 904 173**	**1 496 232 889**
Capital de prévoyance et provisions techniques	8 894 232 492	8 599 039 592
Montant visé de la réserve de fluctuation de valeur en % du capital de prévoyance et des provisions techniques	19,0	17,4
Réserve de fluctuation de valeur en % de la valeur cible	0,0	0,0

6.4 Représentation des placements

Placements par catégorie et stratégie

	2020			2020	2020	2019	2019
	Valeur cible en %	Marges tactiques en %		Placements en CHF	Allocation en %	Placements en CHF	Allocation en %
Liquidités / créances	1,0	0,0	5,0	165 038 726	1,9	162 848 597	2,0
Obligations CHF	23,0	17,5	29,0	1 773 760 585	20,5	1 630 724 536	19,7
Obligations ME	16,0	13,0	19,0	1 246 255 221	14,4	1 224 409 364	14,8
Emprunts convertibles	5,0	4,0	6,0	485 381 055	5,6	462 429 868	5,6
Hypothèques	5,0	3,0	7,0	355 779 713	4,1	334 639 758	4,0
Actions Suisse	11,0	8,5	13,5	954 066 882	11,0	936 825 558	11,3
Actions étrangères	21,0	16,5	25,5	1 929 996 599	22,3	1 779 652 320	21,5
Immeubles Suisse	12,0	7,0	17,0	1 274 098 548	14,7	1 216 287 106	14,7
Immeubles étranger	4,0	3,0	5,0	335 960 529	3,9	368 195 537	4,5
Placements alternatifs	2,0	1,0	3,0	135 783 370	1,6	144 813 572	1,8
Fonds de secours	0,0	0,0	0,0	6 605 479	0,1	6 796 014	0,1
Total	**100,0**			**8 662 726 707**	**100,0**	**8 267 622 229**	**100,0**

Les monnaies USD, EUR, GBP, CAD et JPY sont assurées à 75 % selon la stratégie de placements. Le dollar américain est de nouveau couvert à 75 % depuis mars 2020, conformément à la stratégie (auparavant 60 %). Le taux de monnaies étrangères de 30 % selon l'art. 55, let. e de l'OPP 2 a été respecté pour l'ensemble de l'exercice sous revue. À la date de référence, le taux de monnaies étrangères de 17,7 % s'établissait en dessous de la valeur maximale.

Les limites légales au sens de l'OPP 2, ou les limites par catégorie et débiteur individuel, ont toutes été respectées.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours et opérations à terme sur devises

Opérations à terme sur devises

La loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF) est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. La CACEB se définit comme une petite contrepartie financière (FC-), car elle n'atteint pas le seuil de CHF 8 milliards pour les dérivés OTC avec positions ouvertes. Elle est enregistrée sous le « Legal Entity Identifier » (LEI) 506700643VN142Q83I34. Les opérations à terme sur devises réalisées sont des opérations de couverture qui compensent les fluctuations de valeur de l'ensemble du portefeuille. Les opérations à terme sur devises sont gérées de manière passive et prolongées mensuellement.

Instruments financiers dérivés en cours

2020	Valeur contractuelle en monnaie étrangère	Valeur contractuelle à la clôture en CHF	Valeur contractuelle à la date de référence en CHF	Valeur de remplacement positive (+) / négative (–) en CHF
GBP	– 120 800 000	143 447 673	145 855 999	– 2 408 326
USD	– 1 864 300 000	1 679 251 120	1 645 791 384	33 459 736
EUR	– 534 400 000	575 720 340	577 839 904	– 2 119 564
JPY	– 13 789 000 000	118 793 295	117 935 205	858 090
CAD	– 109 400 000	75 996 128	75 824 154	171 974
Total		**2 593 208 555**	**2 563 246 645**	**29 961 910**

2019	Valeur contractuelle en monnaie étrangère	Valeur contractuelle à la clôture en CHF	Valeur contractuelle à la date de référence en CHF	Valeur de remplacement positive (+) / négative (–) en CHF
GBP	– 131 300 000	166 590 082	168 264 547	– 1 674 465
USD	– 1 304 000 000	1 285 881 209	1 259 457 676	26 423 533
EUR	– 502 900 000	551 613 322	546 590 509	5 022 813
JPY	– 15 894 000 000	144 377 454	141 512 037	2 865 417
CAD	– 100 700 000	75 140 511	75 034 140	106 371
Total		**2 223 602 579**	**2 190 858 910**	**32 743 669**

6.6 Engagements de capital ouverts

Engagements de capital ouverts en CHF	2020	2019
IST, Fondation d'investissement pour la prévoyance du personnel, Immobilier Résidentiel Suisse	1 781 541	3 355 468
Fondation de placement Zurich	20 904 920	30 775 460
Engagements de capital ouverts en CHF	**22 686 461**	**34 130 928**

6.7 Valeur de marché et parties contractantes des titres en « Securities Lending »

Le prêt de titres à des tiers en échange d'une commission de prêt permet d'optimiser le rendement de ceux-ci. Les transactions sont principalement effectuées par Global Custodian. Ces opérations complémentaires sont assurées par contrat collatéral (nantissement de titres). Les valeurs prêtées ont toujours été couvertes à concurrence de plus de 100 % par des titres de haute qualité. Le tableau indique l'état final des titres prêtés, la part en pour cent de la fortune globale (FG) et le rendement annuel des commissions de prêt. D'autres opérations aux mêmes conditions existent pour les portefeuilles de placements collectifs.

Titres prêtés (securities lending)

	2020	2020	2019	2019
	Valeur de marché en mio CHF	Allocation en %	Valeur de marché en mio CHF	Allocation en %
Obligations	73 038 659	0,8	62 000 726	0,7
Actions	54 250 690	0,7	80 891 151	1,0
Placements indirects en immeubles	38 811 667	0,4	22 145 976	0,3
Total au 31.12	**166 101 016**	**2,0**	**165 037 853**	**2,0**
Recettes annuelles Securities Lending	**621 232**		**488 916**	

6.8 Explication du résultat net des placements

Performance nette

	2020 Portefeuille en %	2020 Benchmark en %	2020 Écart en %	2019 Portefeuille en %
Liquidités / créances (sans couverture de change)	– 0.81	-0.78	– 0.03	– 0.56
Obligations CHF	1.03	1.06	– 0.03	2.56
Obligations ME	0,66	0,61	0,05	5,85
Emprunts convertibles	4,96	6,47	– 1,51	6,46
Hypothèques	0,83	0,42	0,41	0,88
Actions Suisse	3,82	3,83	– 0,01	30,92
Actions étrangères	8,67	6,98	1,69	24,13
Immeubles Suisse	5,50	7,72	– 2,22	12,44
Immeubles étranger	– 11,32	– 13,97	2,65	17,08
Placements alternatifs	– 6,20	– 4,45	– 1,75	0,41
Fonds de secours	3,18	3,18	0,00	10,90
Total	**4,90**	**4,72**	**0,18**	**11,85**

Placements alternatifs en CHF	2020	2019
Insurance Linked Securities (ILS)	135 783 370	144 813 572
Placements alternatifs	**135 783 370**	**144 813 572**

6.9 Explications des frais de gestion de fortune

Total Expense Ratio (TER) en CHF	2020	2019
Frais de gestion de la fortune directement comptabilisés dans le compte d'exploitation	3 098 090	3 225 875
Frais de transaction moins rétrocessions / remboursements	880 291	2 026 126
Frais de gestion de la fortune	**3 978 381**	**5 252 001**
Obligations ME	694 822	629 419
Emprunts convertibles	1 892 986	1 803 476
Hypothèques	136 836	154 981
Actions Suisse	24 011	22 421
Actions étrangères	719 389	600 416
Immeubles Suisse	7 677 323	7 065 822
Immeubles étranger	1 198 290	902 441
Placements alternatifs	1 655 221	1 835 307
Frais de gestion de fortune ou TER des placements collectifs	**13 998 878**	**13 014 283**
Frais d'administration des placements selon le compte d'exploitation	**17 977 258**	**18 266 284**
Placements	8 662 726 707	8 267 622 229
Frais de gestion de fortune en % des placements	0,21	0,22

Placements collectifs non transparents en CHF	ISIN	2020	2019
Produit / fournisseur			
Picton Property Income	GB00B0LCW208	0	285 584
-C- Iron Catastrophe Fund	INT2272	0	82 558
Zürich AST Immo Global [1]	CH0448058815	0	29 065 579
Leadenhall Diversified	INT2446	1 286 617	0
Leadenhall Diversified	INT2720	1 325 932	0
Leadenhall Diversified	INT3099	1 921 539	0
Placements collectifs non transparents		**4 534 088**	**29 433 721**

[1] La Fondation de placement Zurich Immobilier Global est une nouvelle catégorie de placement qui investit dans le monde entier dans l'immobilier, et comme il n'existe pas encore de comptes annuels, ce placement a été classifié comme non transparent.

Taux de transparence des coûts	2020	2019
Taux de transparence des coûts en % de tous les placements	99,95	99,64
Total des frais de gestion de fortune en % des placements transparents	**0,21**	**0,22**

6.10 Explication des placements auprès de l'employeur et des réserves de cotisations de l'employeur

Dans le système de la capitalisation partielle, des placements sans garantie sont admis chez l'employeur à hauteur de la réserve de fluctuation de valeur, toutefois tout au plus à 5 % de la fortune. Le taux de couverture à la fin de l'année était supérieur à celui prévu dans le plan de financement. La CACEB n'a pas affiché de découvert à la fin de l'année au sens de la LPP. La reconnaissance de dette du canton au sens de l'art. 44 de la LCPC est incessible. Conformément à l'art. 45 de la LCPC, le canton amortit et rémunère la dette reconnue. L'amortissement annuel s'élève au moins à un quarantième du montant de départ de la dette. Le taux d'intérêt correspond au taux d'intérêt de base lorsque le taux de couverture au 31 décembre de l'année précédente est inférieur à 105 %, au taux d'intérêt de base moins 0,5 % lorsque le taux de couverture au 31 décembre de l'année précédente est compris entre 105 % et 115 %, au taux d'intérêt de base moins 1 point de pourcentage lorsque le taux de couverture au 31 décembre de l'année précédente est supérieur à 115 %. Le taux d'intérêt de base correspond au taux d'intérêt annuel moyen de la dette de trésorerie à moyen et long terme du canton de Berne au 31 décembre de l'année précédente. Au cours de l'exercice sous revue, le taux d'intérêt s'est élevé à 1,51 % (2019: 1,669 %).

Placements auprès de l'employeur en CHF	2020	2019
Reconnaissance de dette du canton de Berne selon l'art. 44 LCPC, état au 1.1	398 335 849	409 716 873
Amortissement	– 11 381 024	– 11 381 024
Reconnaissance de dette du canton de Berne selon l'art. 44 LCPC, état au 31.12	**386 954 825**	**398 335 849**
Autres placements auprès de l'employeur	17 671 738	21 163 133
Total des placements auprès de l'employeur	**404 626 562**	**419 498 982**
Somme du bilan (valeurs effectives)	8 662 726 707	8 267 627 819
Placements auprès de l'employeur en % de la somme du bilan	4,7	5,1

Pour de plus amples détails sur la reconnaissance de dette du canton de Berne, veuillez consulter le chapitre 9.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Fonds de secours

Placement du Fonds de secours en CHF	2020	2019
Liquidités	11 374	55 108
Créances	221	210
Obligations	1 909 184	1 844 560
Hypothèques indirectes	557 205	556 512
Actions	2 385 465	2 515 490
Immeubles indirects Suisse	1 742 031	1 824 134
Placement du Fonds de secours	**6 605 479**	**6 796 014**

Évolution du Fonds de secours en CHF	2020	2019
Fortune du fonds au début de la période	6 796 014	6 508 310
« Case Management » pour le personnel enseignant du canton de Berne	– 400 000	– 400 000
Résultat des placements Fonds de secours	209 465	687 704
Fortune du fonds à la fin de la période	**6 605 479**	**6 796 014**

7.2 Dettes

Dettes en CHF	2020	2019
Prestations de libre passage	4 925 271	6 972 517
Versements assurés	634 684	712 523
Créanciers en général	243 241	349 378
Fonds de secours	6 605 479	6 796 014
Dettes	**12 408 675**	**14 830 432**

7.3 Comptes de régularisation passifs

Comptes de régularisation passifs en CHF	2020	2019
Personnel	101 702	90 153
Placements	132 833	162 863
Frais d'administration	88 287	69 272
Projets	62 600	0
Fonds de garantie	1 256 047	1 247 706
Comptes de régularisation passifs	**1 641 469**	**1 569 993**

7.4 Frais d'administration

Frais d'administration en CHF	2020	2019
Personnel	2 951 405	2 944 669
Infrastructure	700 277	688 573
Matériel	245 199	264 168
Enquêtes de prévoyance	18 827	7 088
Organe de révision	63 543	75 390
Expert PP	100 223	114 876
Autorités de surveillance	28 910	26 519
Consultations et expertises	34 032	64 650
Bureau	**4 142 416**	**4 185 932**
Rémunération de la Commission administrative	182 299	191 799
Rémunération de l'Audit Committee	28 500	28 800
Rémunération de l'assemblée des délégués et de la circonscription électorale ainsi que du bureau AD	40 731	68 830
Autres dépenses autorités	78 783	98 948
Autorités	**330 313**	**388 378**
Frais d'administration avant projets	**4 472 729**	**4 574 310**
Projets	**306 016**	**0**
Total des frais d'administration	**4 778 745**	**4 574 310**

La CACEB a versé aux membres de la direction une rémunération totale de 626 716 CHF (598 971 CHF l'année précédente).
Le directeur a reçu un salaire de 232 207 CHF (248 606 CHF l'année précédente).

7.5 Frais d'administration des placements

Frais d'administration des placements en CHF	2020	2019
Personnel	603 361	600 441
Infrastructure	122 647	99 461
Matériel	44 040	35 896
Rémunération de la Commission de placements	69 013	67 226
Consultations et expertises	237 488	227 744
Transactions moins remboursements	880 291	2 026 126
Administration externe des titres	637 484	671 513
Frais de gestion externe de la fortune	15 377 261	14 522 490
Autres prestations de tiers	5 674	15 386
Frais d'administration des placements	**17 977 258**	**18 266 284**

7.6 Tableau des effectifs

Tableau des effectifs	Nombre de personnes	2020 Pourcentage de postes	Nombre de personnes	2019 Pourcentage de postes
Temps plein	14	1 400	16	1 600
Temps partiel	11	680	8	460
Total	**25**	**2 080**	**24**	**2 060**

8. Demandes de l’autorité de surveillance

Il n’y a pas de demandes de l’autorité de surveillance concernant la CACEB.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Situation financière au 31 décembre 2020

Calculés avec un taux d'intérêt technique de 2,0 %, les comptes annuels affichent au 31 décembre 2020 un découvert de 2,8 % et un taux de couverture de 97,2 % (96,0 % l'année précédente). Au 31 décembre 2020 a été intégralement constituée une provision pour une éventuelle réduction du taux d'intérêt technique à 1,75 %. Par conséquent, une réduction correspondante du taux d'intérêt technique pourrait intervenir sans effet sur le taux de couverture.

La situation financière effective est présentée dans le bilan et au compte d'exploitation au 31 décembre 2020 (voir pages 30–31). Tant le capital de prévoyance nécessaire que le résultat du bilan de l'année écoulée et le déficit effectif sont présentés dans les comptes annuels.

9.2 Capitalisation partielle

La CACEB fonctionne en système de capitalisation partielle (art. 11 LCPC et art. 72a et ss LPP) rétroactivement depuis le 1er janvier 2014. Conformément au droit fédéral, le canton de Berne assure la garantie de l'État selon l'art. 72c de la LPP qui régit les institutions de prévoyance fonctionnant en système de capitalisation partielle.

La Commission administrative, en collaboration avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle, a établi et entériné en 2014 le plan de financement prescrit par la loi. Celui-ci prévoit le refinancement (comblement de la lacune de couverture) jusqu'à fin 2034. Le plan de financement a été accepté par le Conseil-exécutif le 27 août 2014 (ACE no 1054/2014).

Dans le cadre du refinancement, la CACEB prélève aux salariés et aux employeurs depuis le 1er janvier 2015 des cotisations d'assainissement d'un total de 4,25 % du salaire assuré. Dans le cadre de la structure actuelle des retraités et des assurés, le taux de couverture peut être amélioré chaque année d'environ 0,6 % au moyen de cotisations d'assainissement de 4,25 %.

9.3 Respect du plan de financement (art. 48 LCPC)

Grâce au résultat réjouissant des placements de 4,9 % en 2020, la situation financière a continué de s'améliorer. Le taux de couverture global (97,2 %) ainsi que le taux de couverture des assurés actifs (93,7 %) se situent à fin 2020 au-dessus des taux de couverture prévus selon la courbe de financement (respectivement 92,5 % et 85,7 %). Les cotisations de financement représentant au total 4,25 % du salaire assuré peuvent être maintenues jusqu'à nouvel ordre. Leur montant est examiné chaque année par la Commission administrative de concert avec l'expert en matière de prévoyance professionnelle.

Le taux de couverture ainsi que les courbes de financement et d'assainissement, état au 31 décembre 2020, peuvent être consultés dans le graphique de la page 49.

9.4 Procédures judiciaire en cours

Au 31 décembre 2020, un litige d'importance mineure était en cours dans le département Prévoyance. Hormis les frais de justice et les éventuelles prestations de prévoyance usuelles, il n'y a pas de potentiel de dommages pour la CACEB.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement particulier n'est à signaler.

Rapport de l'organe de révision et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Rapport de l'organe de révision

à la commission administrative de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)
Ostermundigen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB), comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe (pages 30 à 63) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité de la commission administrative

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC) et aux règlements, incombe à la commission administrative. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la commission administrative est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

La commission administrative désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à la loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC) et aux règlements.

PricewaterhouseCoopers AG, Bahnhofplatz 10, Postfach, 3001 Bern
Telefon: +41 58 792 75 00, Telefax: +41 58 792 75 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. La commission administrative répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Paragraphe d'observation

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 245'555'929 et un degré de couverture de 97.2 % selon l'art. 44 OPP 2. La Caisse de pension bernoise est gérée selon le système de capitalisation partielle avec garantie de l'Etat. Etant donné que les taux de couverture initiaux au sens de l'art. 72a, al. 1, let. b LPP sont dépassés, les mesures d'assainissement prévues à l'art. 72e LPP ne sont pas requises. Nous renvoyons à cet égard aux explications fournies dans l'annexe aux comptes annuels sous les chiffres 5.6, 5.8 et 9.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Johann Sommer

Expert-réviseur
Réviseur responsable

Esther Wegmüller

Expert-réviseur

Berne, le 24 mars 2021

prevanto
Vorsorgeexperten

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB)

Attestation de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Pour le calcul des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des rentiers ainsi que des provisions techniques de la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) les effectifs des assurés au 31 décembre 2020 nous ont été mis à disposition. Les calculs se basent sur les bases techniques VZ 2015/P2017 avec une réduction de la mortalité de 15.1%. Les capitaux de prévoyance ont été calculés en vertu du règlement sur la constitution des provisions en vigueur avec un taux d'intérêt technique de 2.0% (année précédente 2.0%).

Principaux chiffres-clés au 31 décembre 2020 (en CHF):

Fortune de prévoyance		8'648'676'563
Capitaux de prévoyance assurés actifs	-3'756'064'149	
Provisions techniques assurés actifs	-116'917'148	
Capitaux de prévoyance rentiers	-4'709'740'940	
Provisions techniques rentiers	-311'510'255	
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		-8'894'232'492
Découvert		-245'555'929
Degré de couverture selon art. 44 OPP2		**97.2%**

En vertu de l'art. 11 de la Loi sur les caisses de pension cantonales (LCPC), la CACEB applique le système de la capitalisation partielle. Le canton garantit la couverture des prestations selon les dispositions fédérales. La CACEB a élaboré un plan de financement conformément aux consignes de la LCPC selon lesquelles le degré de couverture visé de 100% serait atteint d'ici la fin 2034. A la date de référence, le degré de couverture de 97.2% se situe au-dessus du degré de couverture selon le chemin de recapitalisation de 92.5%.

En outre, la CACEB a défini un chemin de recapitalisation faisant partie du plan de financement. Le degré de couverture selon le chemin de recapitalisation se situe à 81.3% à la date de référence. Au vu du degré de couverture de 97.2% il n'y a aucun besoin d'assainissement. Dans le système de la capitalisation partielle, la différence de 15.9 points peut être interprétée comme réserves de fluctuation de valeur de 1'414.7 mio CHF.

En notre qualité d'expert en matière de prévoyance professionnelle désigné de la CACEB, nous attestons qu'à la date de référence

- en vertu de l'art. 52e al. 1 LPP, et compte tenu de la garantie de l'État, la CACEB offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements réglementaires;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux prescriptions légales.

Nous confirmons que les cotisations pour l'exécution du plan de financement prélevées dès le 1er janvier 2015 sont appropriées pour atteindre le degré de couverture visé de 100% d'ici la fin 2034. Cependant, ces cotisations doivent être examinées annuellement et le cas échéant adaptées (art. 23 LCPC). Dès que la CACEB remplit les exigences de la capitalisation complète, son financement est régi par le système de la capitalisation complète (art. 13 LCPC).

Prevanto AG

Stephan Wyss (expert exécutant)
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

A. Müller

Andreas Müller
Expert agréé en matière de prévoyance professionnelle

Zürich, 8.3.2021

Statistiques

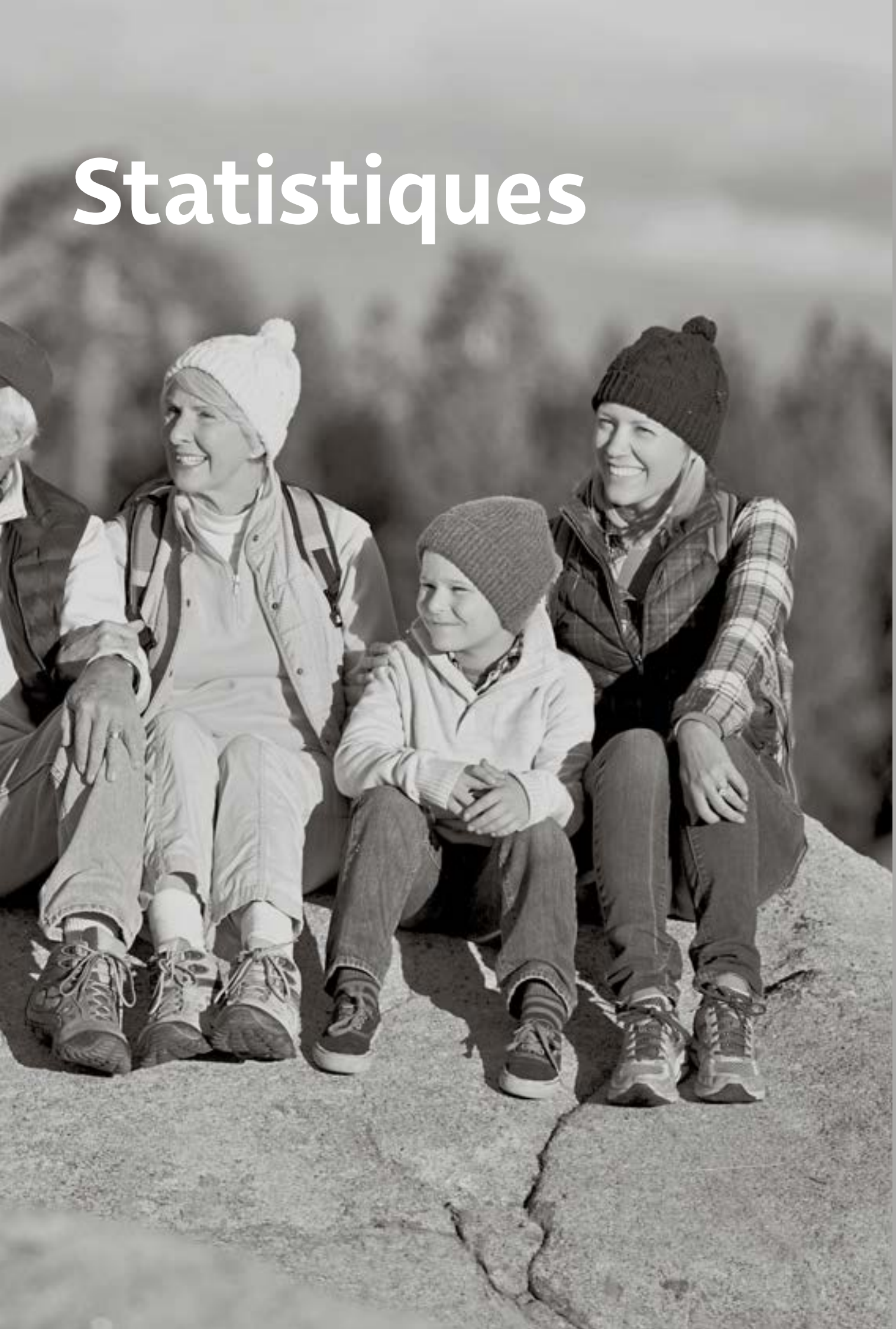

Assurés par classe d'âge
État au 31.12.2020

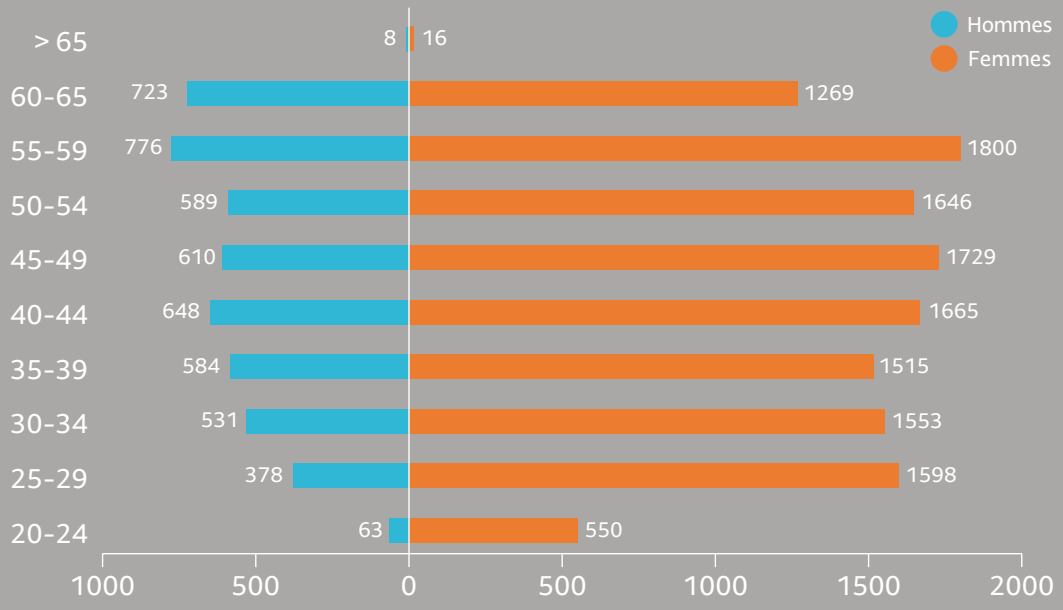

Nombre de retraites par structure d'âge
2020 en comparaison à l'année antérieure, nombre de personnes

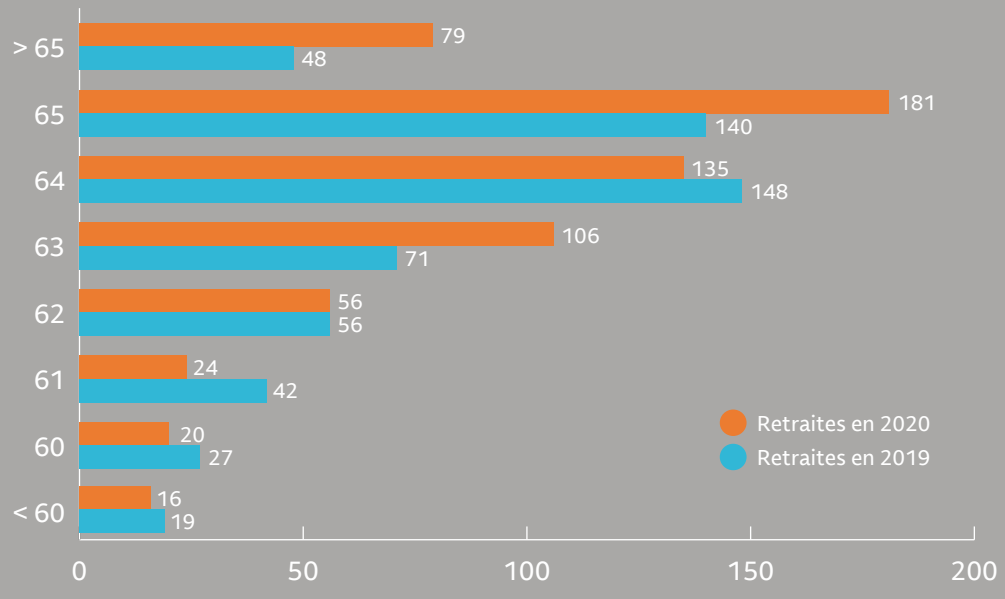

Nombre de retraites
Évolution 2011–2020, nombre de personnes par classe d'âge

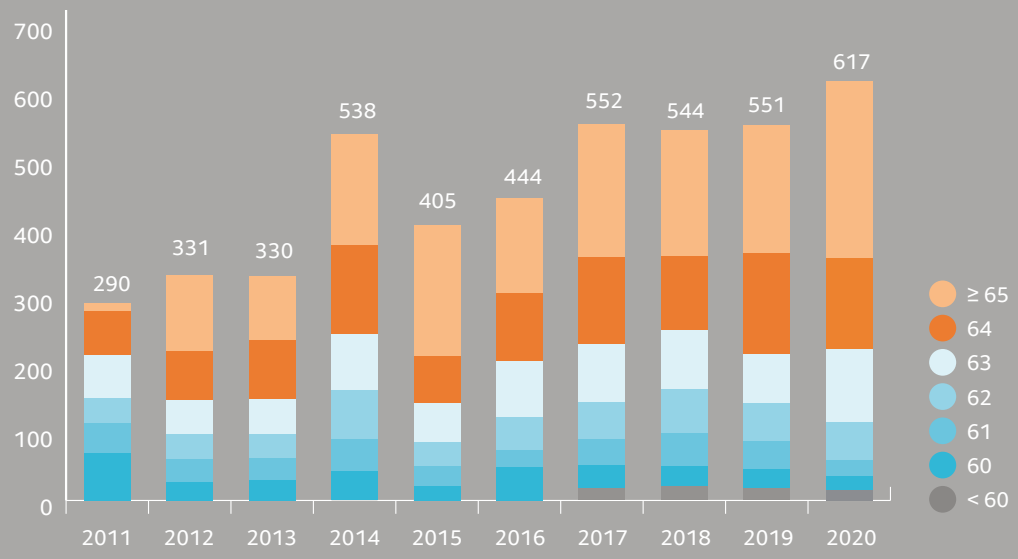

Structure d'âge des bénéficiaires de rentes pour les rentes de vieillesse
2020 en comparaison à l'année antérieure, nombre de personnes par classe d'âge

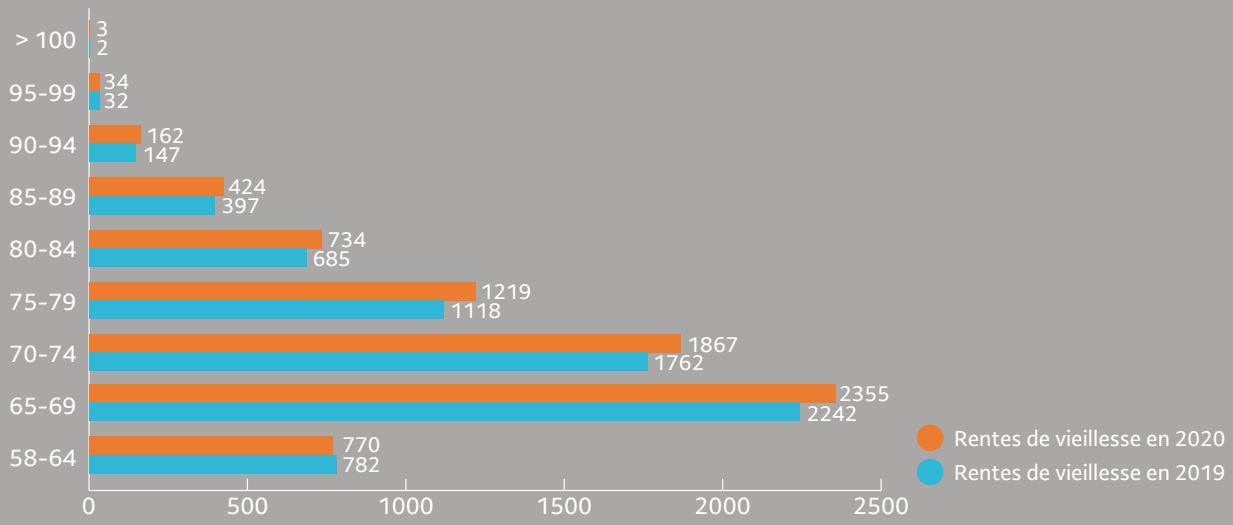

Évolution de la performance

Évolution 2008–2020, en pour cent

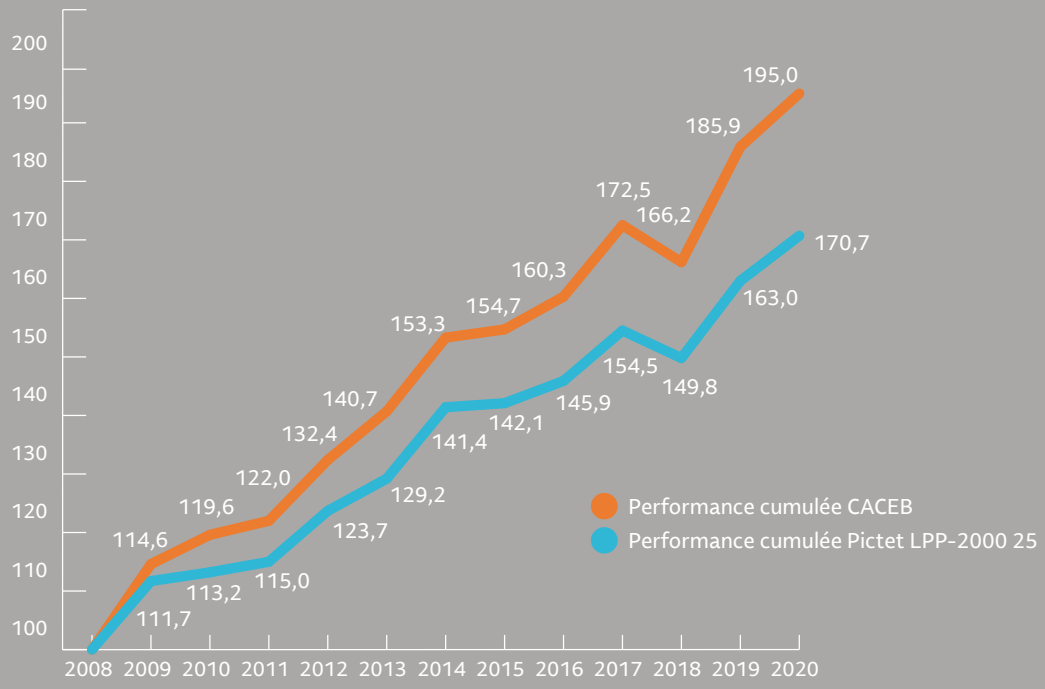

Obligations par monnaie

État au 31.12.2020, en pour cent

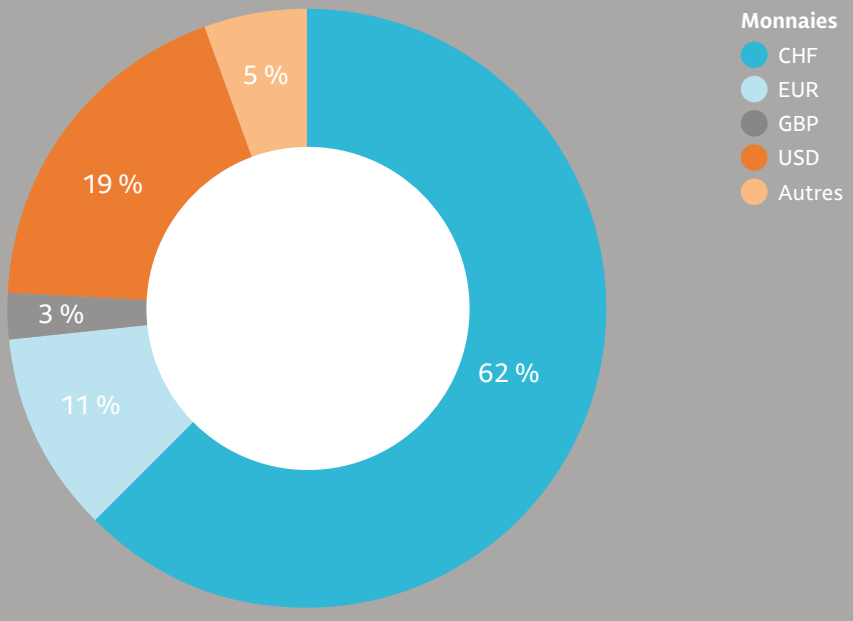

Les dix plus fortes positions en actions

État au 31.12.2020

Entreprise	Valeur de marché en CHF	Part en pour cent
Nestlé	127 070 000	1,47
Roche Holding AG	91 840 000	1,06
Novartis	87 300 000	1,01
Apple Inc.	57 620 000	0,67
Microsoft Corp.	40 750 000	0,47
Amazon	35 100 000	0,41
Zurich Insurance Group	23 770 000	0,27
ABB Ltd	19 090 000	0,22
UBS Group AG	18 900 000	0,22
Lonza Group AG	17 920 000	0,21
Total	**519 360 000**	**6,00**

Mentions légales

Édition
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB

Rédaction
textatelier.ch, Bienne

Textes/tableaux
Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB

Présentation
tasty graphics, Berne

Mise en page/infographies
Ast & Fischer AG, Wabern

Impression
Ast & Fischer AG, Wabern

Tirage
50 exemplaires en fr.
250 exemplaires en all.

Caisse d'assurance du corps enseignant bernois CACEB
Unterdorfstrasse 5
Case postale
3072 Ostermundigen
Téléphone 031 930 83 83
www.caceb.ch